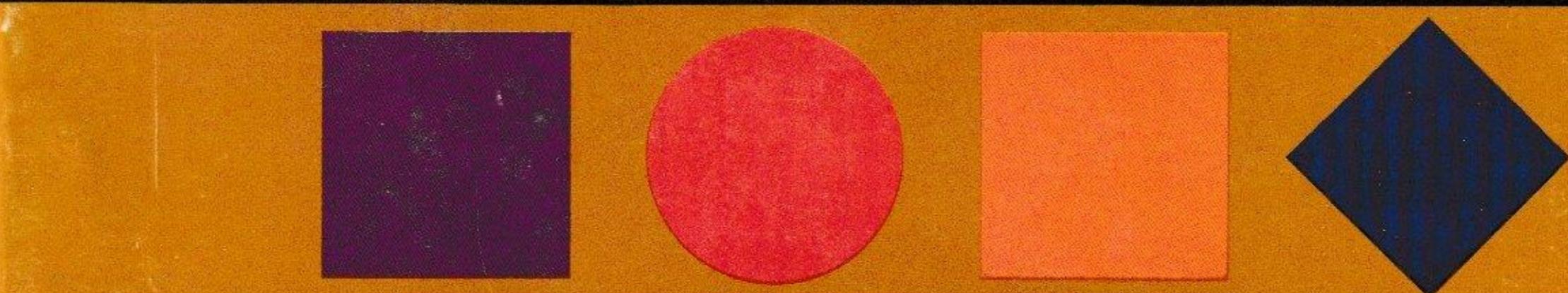
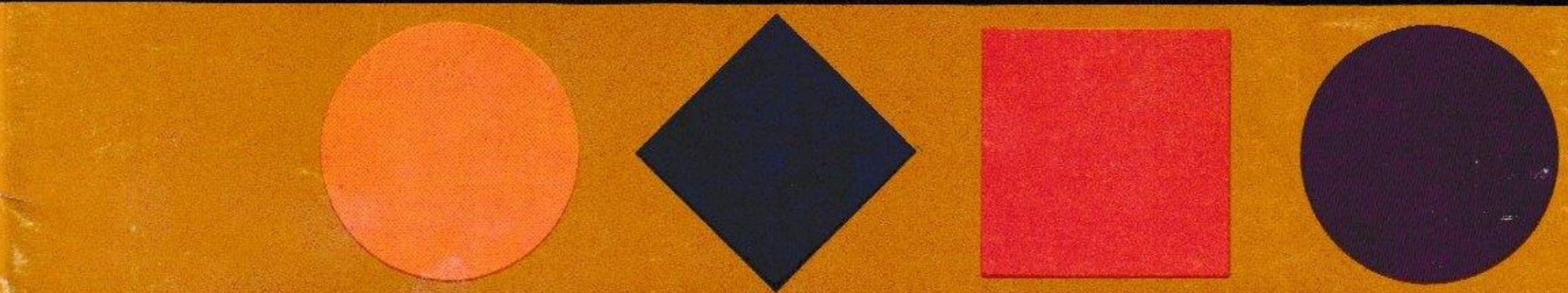
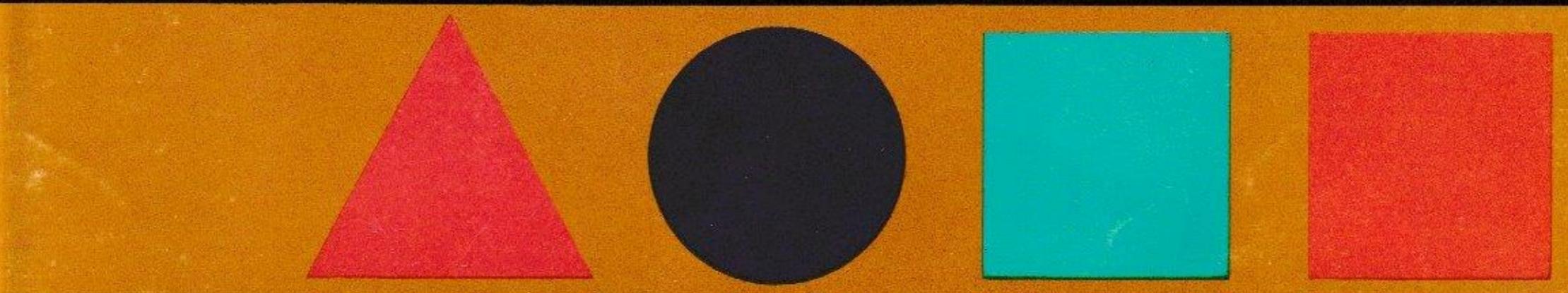
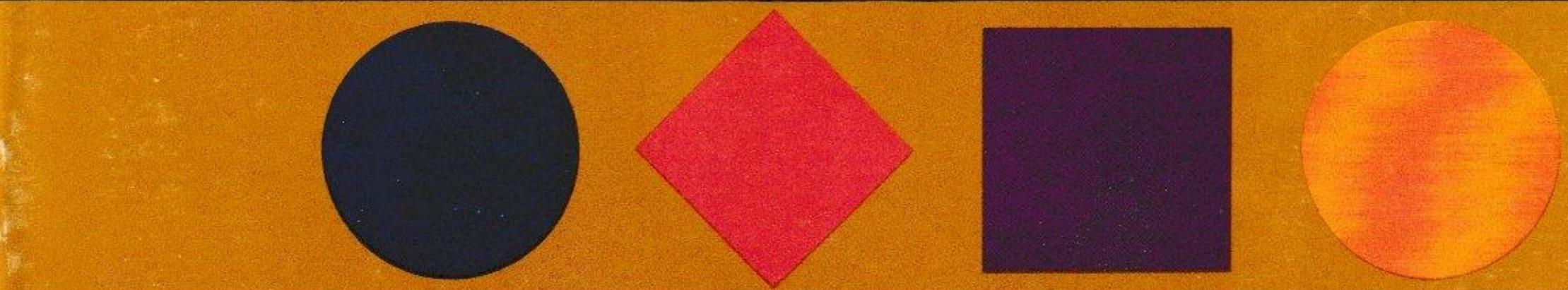
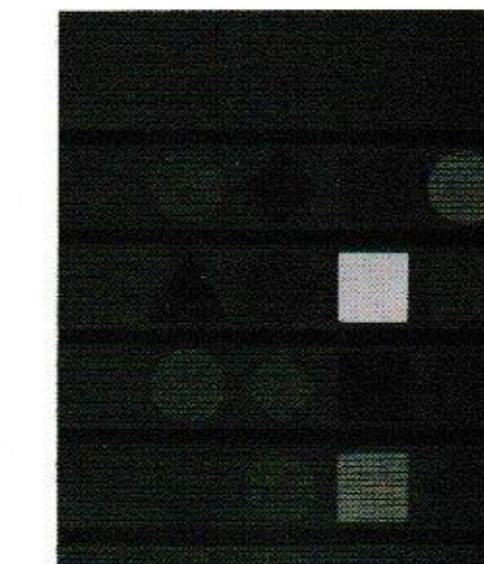
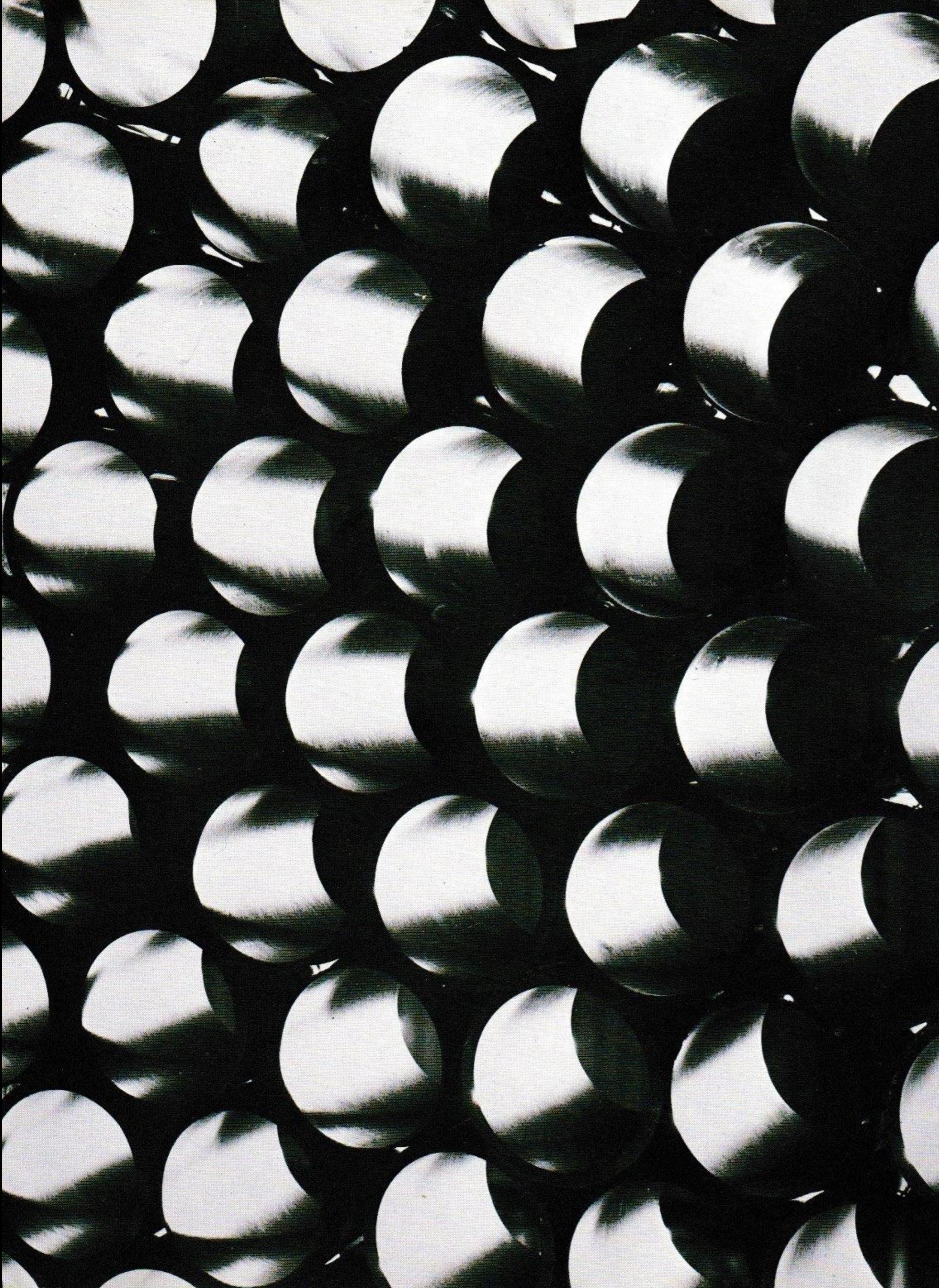


élan 29





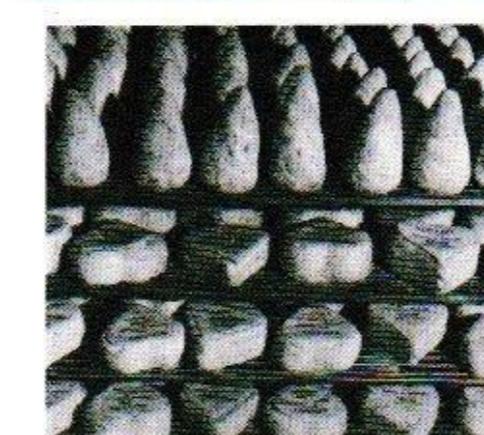
Après la remise en ordre des classifications ETDAM, à F.M., nous avons pensé qu'il était intéressant d'essayer de répondre aux questions que vous vous posez peut-être, en faisant le point avec M. Bigot, Chef de la Division du Personnel et des Relations Sociales.



Le "Lion" rugit en haut et en bas de la gamme : début en rallye de la 504 équipée du moteur Z et du Coupé 104 ZS, équipé du moteur XW3S.



Pour la première fois à F.M., des vacances de neige organisées par le Comité d'Entreprise : 57 enfants du personnel ont passé les vacances de Pâques à la montagne.



Un fromage 100% du Nord, fabriqué depuis 1 300 ans en Thiérache : le Maroilles.

## Sommaire

### compétition

Le moteur Z et le XW3S en rallye

### social

28 février - 8 mars : grève à F.M.

### l'actualité

Démarrage des chemises (photo p. 2)

### le point

Etre ETDAM en 1976

### sports

Trois challenges en football

### vacances

Premier départ pour la neige

### région

Le Maroilles

### vie quotidienne

Et maintenant, l'heure folle ?

### loisirs

La période des festivals

## MAGAZINE DU PERSONNEL DE LA FRANÇAISE DE MÉCANIQUE

Directeur de la Publication

et Rédacteur en Chef : Georges Crapet

Assisté de Jean-Paul Mari, Gérard Delescluse

et Xavier Mousquet

Service des Relations Publiques

Tél. int. 2291-2375-2390

B.P. 8-62138 Haisnes-Tél. 21-28.99.55

Photos : Paul Walet

Recherche graphique : J. Devin

Tirage : 4 500 exemplaires

Imprimerie Diapason - 92100 Boulogne

B

Imprimé légal 2 • trimestre 1976

La reproduction des articles et des docu-

mants doit être soumise à notre autorisation



membre de l'Union des  
Journaux et Journalistes  
d'Entreprise de France

## **le coupé 104 ZS équipé du moteur X**

## **le coupé 504 équipé du moteur Z**



# **2 nouvelles "bêtes" de rallye**



Le "Lion" rugit en haut et en bas de la gamme. Encouragé par ses succès dans les grandes épreuves africaines, Peugeot va faire entrer deux nouveaux modèles dans le grand cirque des rallyes : le coupé 504, à moteur V6 et le coupé 104 ZS. Des modèles, vous le savez, dont les moteurs de série sont assemblés à la Française de Mécanique.

Le coupé 104 ZS a déjà pris un peu la température des rallyes, en participant récemment à la Ronde de la Giraglia. Cet essai avait pour but de jauger les possibilités du prototype. Si l'expérience a tourné court, la prestation qu'a donnée Makinen, son pilote, a fortement impressionné.

Pour cette épreuve corse, le coupé 104 ZS (Version "XW3S") était préparé en groupe 2, mais inscrit en groupe 5 pour des raisons d'homologation. Ainsi transformé, le coupé 104 ZS développait 110 ch à 7 800 tr/mn, contre 66 ch à 6 500 tr/mn en série. Le régime maximum autorisé est de 8 700 tr/mn. Pour répondre à ce gain de puissance, la suspension a été modifiée et le prototype est équipé de roues larges de six pouces.

Peugeot a non seulement l'intention de constituer une équipe de quatre coupés 104 ZS pour participer à plusieurs épreuves françaises, mais encore de commercialiser, sous forme d'un "kit" de 85 ch, pour monsieur-tout-le-monde, un équipement spécial adaptable "carrosserie et mécanique". A suivre donc !

Autre événement qui était attendu au moment où nous mettions sous presse : les débuts du

coupé 504 V6, qui devait s'attaquer du 15 au 20 avril au "Safari Rallye" du Kenya.

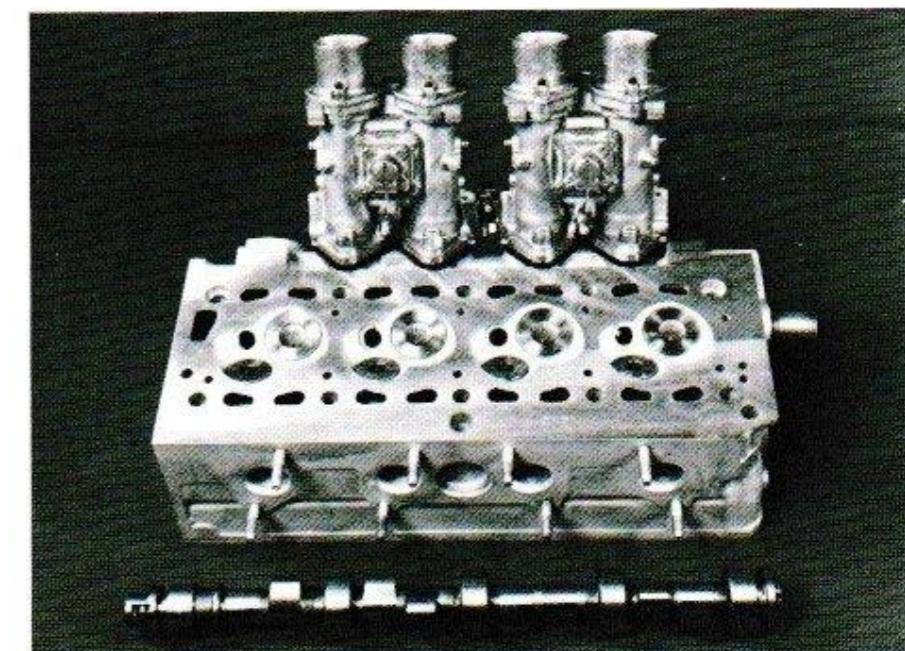
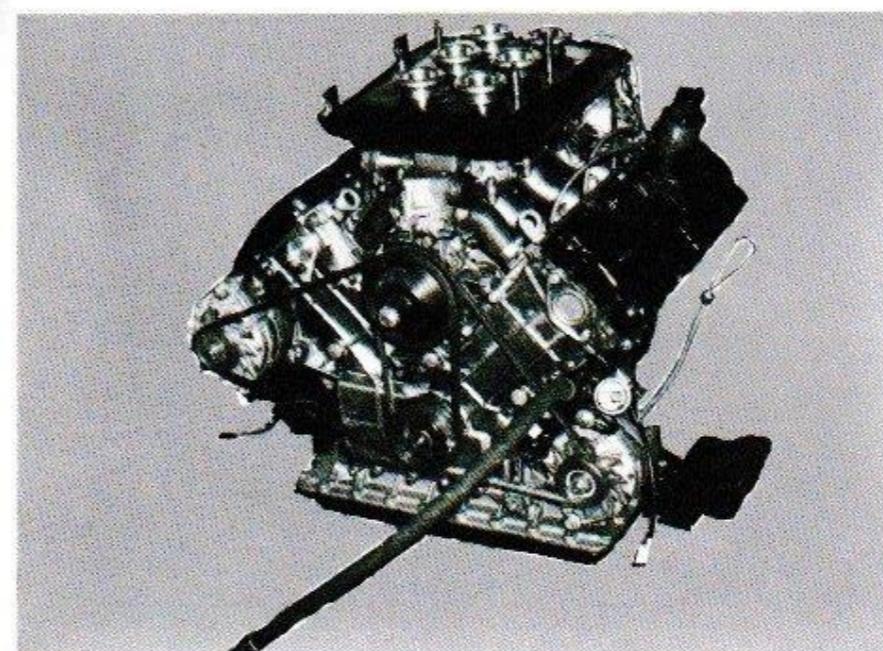
La renommée sportive du "Lion" en terre africaine (Maroc, Safari et Bandama) a conduit tout naturellement Peugeot à faire un pas de plus et à utiliser le moteur Z en compétition. Des essais très poussés ont eu lieu fin janvier dans le Sud Marocain et se sont révélés très encourageants. Certaines étapes qui, jusqu'alors n'avaient été franchies qu'à 80 km/h de moyenne avec la berline 504, ont été couvertes à plus de 100 km/h de moyenne ! Le moteur Z (Version "112") préparé pour les courses africaines développe 225 ch à 7 500 tr/mn, grâce notamment à l'utilisation de nouveaux arbres à cames, à une augmentation du rapport volumétrique, et au montage de trois carburateurs Weber double-corps.

Les autres transformations du coupé touchent essentiellement aux suspensions, qui ont été travaillées pour affronter les pistes difficiles et éprouvantes du Kenya. La garde au sol a également été augmentée.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, deux coupés 504 devaient s'aligner au départ de ce "Safari Rallye" aux mains de Makinen-Liddon et Mikkola-Todt.

En fonction du comportement de la nouvelle voiture, on envisagera sa participation à d'autres épreuves du Championnat mondial des rallyes, l'année 1976 étant avant tout une année de mise au point.

Nous ne manquerons pas, bien entendu, de suivre l'évolution de ces nouveaux modèles sur le plan de la compétition au cours des prochains mois.



Une grève, on le sait, a touché la Française de Mécanique du 26 février au 8 mars.

Le mouvement a commencé au Montage Z et a été suivi par la moitié d'une équipe (47 personnes).

Il s'est poursuivi le 27 février, toujours limité au même Atelier, mais cette fois les deux équipes étaient touchées, ce qui correspondait à 132 Ouvriers.

Le 1<sup>er</sup> mars, un mot d'ordre de grève a été lancé pour l'ensemble de l'Entreprise par trois organisations syndicales (C.F.D.T., C.G.T. et C.G.T.-F.O.), les revendications portant essentiellement sur l'augmentation des rémunérations (5%), la réduction des horaires de travail (40 heures par semaine) et l'amélioration des conditions générales de travail.

On a enregistré ce jour-là 390 personnes en grève, soit 24% des Ouvriers et 17% de l'ensemble du personnel qui devait être effectivement présent.

A leur demande, les Délégués Syndicaux représentant le personnel en grève ont été reçus le 2 mars par la Direction, mais les propositions faites par celle-ci n'ont pas été acceptées.

Il y avait ce jour-là 427 grévistes, soit 26% des Ouvriers et 19% de l'ensemble du personnel, les pourcentages relevés en la matière évoluant de la façon suivante :

- le 3 mars : 458 grévistes, soit 27% des Ouvriers et 20% de l'ensemble du personnel ;
- le 4 mars : 527 grévistes, soit 32% des Ouvriers et 23% de l'ensemble du personnel ;
- le 5 mars : 477 grévistes, soit 29% des Ouvriers et 21% de l'ensemble du personnel ;
- le 8 mars : 461 grévistes, soit 27% des Ouvriers et 20% de l'ensemble du personnel.

Dès le 3 mars, toutes les voies d'accès à l'Entreprise étaient bloquées par les grévistes, ce qui interdisait toute entrée ou toute sortie des produits et des marchandises, et ce qui, aussi, impliquait pour les membres du person-

# 28 février 8 mars une grève à fm

nel qui continuaient de travailler (2 000 personnes environ) de garer leurs voitures dans des conditions de fortune.

Cette situation devait amener la Direction à assigner devant le Tribunal de référé un certain nombre de personnes. Le jugement fut rendu le 4 mars et notifié aux intéressés dès le lendemain.

Le 5 mars, les représentants du personnel en grève furent, à leur demande, reçus à nouveau par la Direction. Cette seconde réunion permit de passer en revue tous les problèmes sociaux et après que le "blocus" eut été levé, une troisième réunion eut lieu le lundi 8 mars après-midi pour tenter de trouver une issue à ce conflit. Réunion au cours de laquelle la Direction fit un certain nombre de propositions concernant l'ensemble des mesures sociales pouvant être prises en 1976 (voir FM-INFO n° 77). Mesures dont nous reprenons, ci-après, les grandes lignes :

- augmentations générales : pouvoir d'achat des taux de base maintenu en 1976 ; augmentation de 2,25% appliquée au 1<sup>er</sup> mars ;
- augmentations individuelles : le crédit réservé au personnel Ouvrier atteindra 2% pour les six

prochains mois ;

- PIAT : les primes PIAT 1976 exceptionnellement majorées de 10% de leur valeur ;

- PIAP de mars : la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 mars neutralisée (sauf évidemment, si cette solution devait ne pas être la plus avantageuse pour le personnel) ;

- primes semestrielles non hiérarchisées : 85 F par mois pour l'année 1976 (au lieu de 59 F pour le 2<sup>e</sup> semestre 75) ;

- réduction du temps de travail : \* réduction de 20 mn par semaine pour l'ensemble du personnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1976, avec compensation par majoration des taux de base ;

- \* réduction de 30 mn par semaine pour le personnel travaillant en équipe de nuit à compter du 1<sup>er</sup> avril 1976 avec compensation par prime spéciale. Cette réduction se cumulera avec celle du 1<sup>er</sup> septembre ;

- tenues de travail et chaussures de sécurité : à compter du 15 mars, le personnel ayant à utiliser dans son travail des bleus, des blouses, ou des chaussures de sécurité, peut les acquérir à un prix réduit de moitié par rapport au prix alors en vigueur (25% du prix) ;

- relations de travail : la Direction estime que tout doit être mis en œuvre pour que les relations au sein de l'Entreprise soient développées dans le souci d'un meilleur dialogue entre tous ;

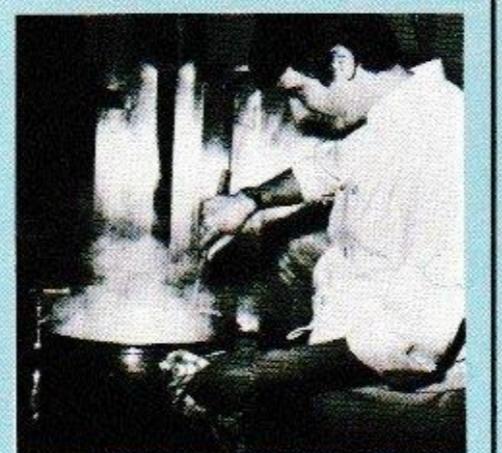
- questions relatives aux conséquences de la grève : les personnes ayant participé au mouvement de grève et subissant de ce fait une réduction de leur revenu, ont pu obtenir un acompte de 300 ou 400 Frs retenu en trois fois sur les paies d'avril, mai, juin ;

- dans un souci d'apaisement, la Direction a accepté de supprimer les avertissements envoyés à 12 personnes du Montage Z pour manifestation dans les Ateliers de l'Entreprise, le 26 février dernier. Ces propositions ayant été jugées acceptables par le personnel en grève, le travail a repris normalement, on le sait, le 9 mars dernier.

# L'ACTUALITÉ

## Une expérience intéressante : le restaurant n° 2 ouvert le soir pendant un mois.

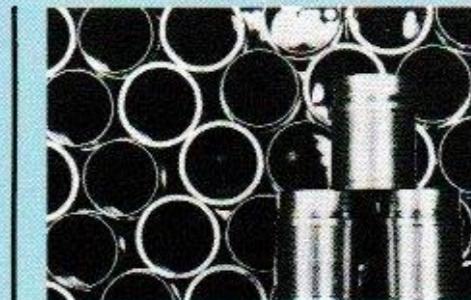
Afin de répondre aux souhaits de certains membres du personnel travaillant en équipe, une expérience va être lancée pendant un mois au restaurant n° 2 situé au Montage Z : il sera



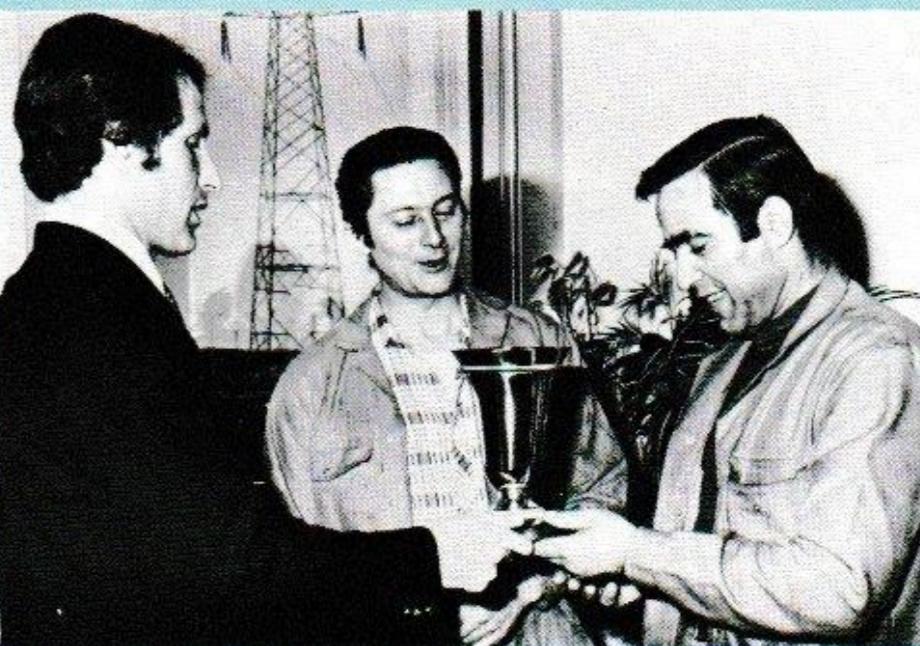
ouvert tous les soirs à partir de 18 h 30, et ce dès le 17 mai. Si elle s'avérait concluante, cette expérience, réservée pour l'instant au personnel du Département Z, se verrait tout naturellement prolongée et pourrait même être étendue au restaurant n° 1 (Usinage X), puis en Fonderie. De plus, pour faciliter l'obtention de cartes-restaurant, une permanence sera assurée alternativement aux restaurants 1 et 2 jusqu'à 14 h. Elles pourront être retirées les mêmes jours qu'actuellement, à savoir les lundi, mercredi, vendredi pour le restaurant n° 1, les mardi et jeudi pour le restaurant n° 2. C'est là une initiative qui rencontrera, à coup sûr, les faveurs du personnel travaillant en équipe.

## Le challenge "l'oeil à la fenêtre" a été remis au Montage X

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, c'est le Montage X qui a remporté le challenge "l'oeil à la fenêtre" :



la coupe de ce challenge a été remise le 5 avril aux deux correspondants "Relations Publiques" de ce Secteur, Giulio Porcaro et Paul Ryckebusch, à qui nous renouvelons nos vives félicitations. Félicitations que nous adressons bien entendu aussi à tous les membres du Montage X, qui ont, à quelques exceptions près, tous participé à l'opération "point sur la communication et l'information dans l'Entreprise", avec un pourcentage de participation tout à fait remarquable (97,39%). Nous profitons de l'occasion pour remercier encore une fois tous les membres



## Z : 100 000 moteurs assemblés

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que le 15 avril allait être assemblé le 100 000<sup>e</sup> moteur dans l'Atelier de Montage du Z.



## Plus de 2 700 personnes

L'augmentation des effectifs se poursuit activement à F.M. Au 1<sup>er</sup> avril, le cap de 2 700 personnes était en effet dépassé pour atteindre 2 710. C'est là une progression très rapide, puisqu'au 15 février, on s'en souvient (voir notre dernier numéro), 2 511 personnes étaient employées à F.M. Ainsi, en un peu plus de six semaines, 199 personnes sont venues grossir les effectifs de l'Entreprise, effectifs dont la répartition se décompose comme suit : 1 971 Ouvriers, 639 ETDAM, 34 Collaborateurs Hors-Classe et 54 Cadres.

## 106 pêcheurs à Rebrevue

La Section "Pêche" de F.M. a organisé le 4 avril dernier son premier concours de la saison. 106 personnes s'étaient donné rendez-vous à Rebrevue-sous-les-Monts pour la désormais traditionnelle pêche à la truite. Les deux premiers de ce concours sont :

- 1<sup>er</sup> prix : M. Pierre Heuguez, Section Technique X (15 prises) ;

- 2<sup>e</sup> prix : M. André Slaboszewski, Usinage X (13 prises) ;

D'autres concours sont prévus cette année. Ils se dérouleront les 30 mai et 29 septembre pour la pêche à la truite et le 4 juillet pour la pêche au blanc. Des dates à retenir !

# PETITES ANNONCES

## autos et accessoires

- Peugeot 104 GL, 1975, 25 000 km, corail, banquette arrière repliable, lunette arrière dégivrante, disponible fin octobre. M. André Leclercq, 24, route Nationale, 62149 Cambrin.

- Peugeot 204 break, diesel, 1975, 8 500 km, bleu océan, disponible de suite. M. Gérard Grüt, 17, Grand'Place, 62440 Harnes.

- Peugeot 204 berline, diesel, 1975, 23 000 km, sable, disponible de suite, prix argus. M. Jean Wiorowski, 4, rue Joseph Kosma, 62680 Méricourt.

- Peugeot 304 S, coupé, 1973, 50 000 km, bleu métallisé, intérieur simili, disponible fin mai, 12 000 Frs. M. Jean-Marie Leconte, 10, rue d'Avranches, 62800 Liévin. Tél. 28.60.56.

- Peugeot 104 GL, 1975, 11 000 km, bleu océan, disponible de suite. M. Philippe Debailleul, 22, rue de la Marne, 59480 La Bassée. Tél. 58.25.76 après 17 h.

- Peugeot 104 L, 1975, 15 000 km, blanche, disponible de suite, 14 000 Frs. M. Jean-Bernard Voron, 19, Tour Ariel, Grande Résidence, 62300 Lens.

- Peugeot 104 GL, 1976, 6 000 km, bleu nuit, disponible début juillet. M. Henri Desmet, 8, rue Marin-la-Meslée, 59000 Lille.

- Peugeot 204 break, 1975, 13 000 km, bleu océan, disponible mi-juillet, prix à débattre. M. Michel Hocq, 3, rue Jules Guesde, 59221 Bauvin.

- Peugeot 504 GLD, modèle 1976, 10 000 km, blanche, disponible de suite. M. Marcel Fovelle, 5, rue Gustave Eiffel, 62300 Lens.

- Peugeot 204, 1975, 9 000 km, bleu métallisé, disponible de suite. M. François Chevalier, 3, Sentier de la Gare, 59221 Bauvin.

- Renault 4 L, 1971, moteur neuf 10 000 km. M. Bernard Clin, 119, Résidence des Chênes, 62320 Rouvroy-sous-Lens.

— Renault 6, 5 cv, 1976, 12 000 km, blanche, intérieur simili rouge, disponible cou-

rant juin. M. Dreux, 18, rue de Picardie, Noyelles-sous-Lens, 62430 Sallaumines.

- Renault 6 TL, mars 1975, 12 500 km, vert métallisé, 14 500 Frs. M. Roger Foucal, 16, Résidence Léon Blum, 59221 Bauvin.

- Alpine Renault 1300 S, 1970, moteur, embrayage, freins, amortisseurs neufs, 14 000 Frs. M. Marc Serra, 13, rue Aristide Briand, 62000 St Nicolas-les-Arras. Tél. 21.08.28, visible après 19 h.

- Renault 12 TL, 1975, 9 000 km, vert métallisé, intérieur drap. M. Gérard Lemire, 20, cité de la Dynamiterie, Billy-Berclau, 62138 Haisnes.

- Simca 1 000 LS, 1974, 17 000 km, blanche, prix argus. M. Pierre Jajcanin, 11, cité de la Perche, 62300 Lens.

- Utilitaire Volkswagen, moteur à refaire, prix intéressant. Moteur Volkswagen, 7 cv, 1975, 12 000 km, 900 Frs. Mme Edith Bochu, Tour Danton, 53, Grande Résidence, 62300 Lens.

- Simca Rallye I, 7 cv, 1972,

blanche, prix argus. M. Michel Hansel, 30, rue Léon Gambetta, 62141 Evin Malmaison.

- Pièces détachées pour Renault 4 TL, 1966, pneus neufs, sièges, moteur en bon état, boîte de vitesse, prix à débattre. M. Bernard Vendamme, 14, rue de l'Egalité, 59480 Sallaumines.

- Cinq roues de 2 CV, très bon état, 120 Frs. M. Serge Rémy, 9, rue Emile Michel, Cité de l'abattoir, 62210 Avion.

- Attelage caravane pour Peugeot 104, état neuf. M. Jean Lacroix, 71, avenue des Fleurs, 62940 Haillicourt. Tél. 26.52.10.

état neuf. M. Gérard Grüt, 17, Grand'Place, 62440 Harnes.

- Lustre en fer forgé, six lampes, 350 Frs. Evier inox 1 m 80 x 0 m 60, deux cuves, un égouttoir, table de travail sur meuble stratifié blanc, trois portes, état neuf, 500 Frs. M. Maurice Hamon, 48, Résidence Les Hirsons, 62800 Liévin.

- Lits superposés, neufs, avec matelas, complets et bureau assorti. M. Roger Delelis, 105/5 rue des Trois-Maisons, 59480 La Bassée.

- Bibliothèque style Louis XVI, 2 200 Frs (prix neuf 3 000 Frs). S'adresser au 47 bis, route de la Bassée, 62300 Lens. Tél. 28.55.67.

## Vacances

- Caravane pliante en toile, type M4 Confort, quatre places, poids en charge 350 kg, vendue avec auvent, entourage et bavette arrière, bloc cuisine et réchaud à gaz, disponible de suite. M. André Leclercq, 24, route Nationale, 62149 Cambrin.

- Tente indienne, deux places, 100 Frs. M. Gérard Laurent, 46 bis, rue de Condé, 62160 Bally-les-Mines.

- Caravane pliante automatique, de marque Trigano, 1975, avec auvent, entièrement équipée. M. Yvon Pruvot, 184, rue des Trois Maisons, 59480 La Bassée.

- Caravane Digue, 525 H, 1974, tout équipée, 6 places, 14 000 Frs. M. Roger Richard, 67, rue Rolle, 62133 Annay-sous-Lens.

## ameublement

- Bahut en formica, très bon état, 200 Frs. Mme Lardemer, 17, rue des Lilas, Résidence Pasteur, 59480 La Bassée.

- Cuisine comprenant armoire, table, six chaises, frigidaire, gazinière, évier grès, avec égouttoir et dessous. M. Roger Roose, 22, rue des Poulbots, Douvrin 62138 Haisnes.

Les petites annonces sont gratuites pour tous les membres du personnel de l'Entreprise. Elles doivent être remises par écrit au journal et comporter l'adresse personnelle complète des intéressés. Elles relèvent uniquement de leur responsabilité, car elles n'ont fait l'objet, de notre part, d'aucune vérification. Sachez-le.

Résidence de Varsovie, 62320 Rouvroy.

- Gazinière Indesit, quatre feux, four avec hublot, grill, état neuf, prix intéressant. S'adresser au 47 bis, route de la Bassée, 62300 Lens. Tél. 28.55.67.

- Machine à laver, très bon état, 250 Frs. M. Jean-Marc Glouviez, 21, rue de l'Eglise, 62138 Haisnes.

- Machine à coudre industrielle de confection. 2 000 F. M. Tartar, 16, rue de Gascoigne, Cité4, 62210 Avion.

- Cuve à mazout, 620 litres, 200 F. M. Jean-Pierre Groux, 9, rue de la Bascule, 59480 La Bassée.

- Voiture, poussette et chaise d'enfant, 200 Frs. M. Jean-Pierre Groux, voir adresse ci-dessus.

- Deux paires de bottes de cheval, 60 Frs la paire, deux bombes, 45 Frs pièce, deux cravaches, 10 Frs pièce, pour enfant de 10 ans. M. Maurice Hamon, 48, Résidence Les Hirsons 62800 Liévin.

## recherche

- Cherche petit chien, genre caniche nain. M. Serge Kuskowiak, 28, rue Edouard Vailant, 62880 Vendin-Le-Vieil.

## trajet fm

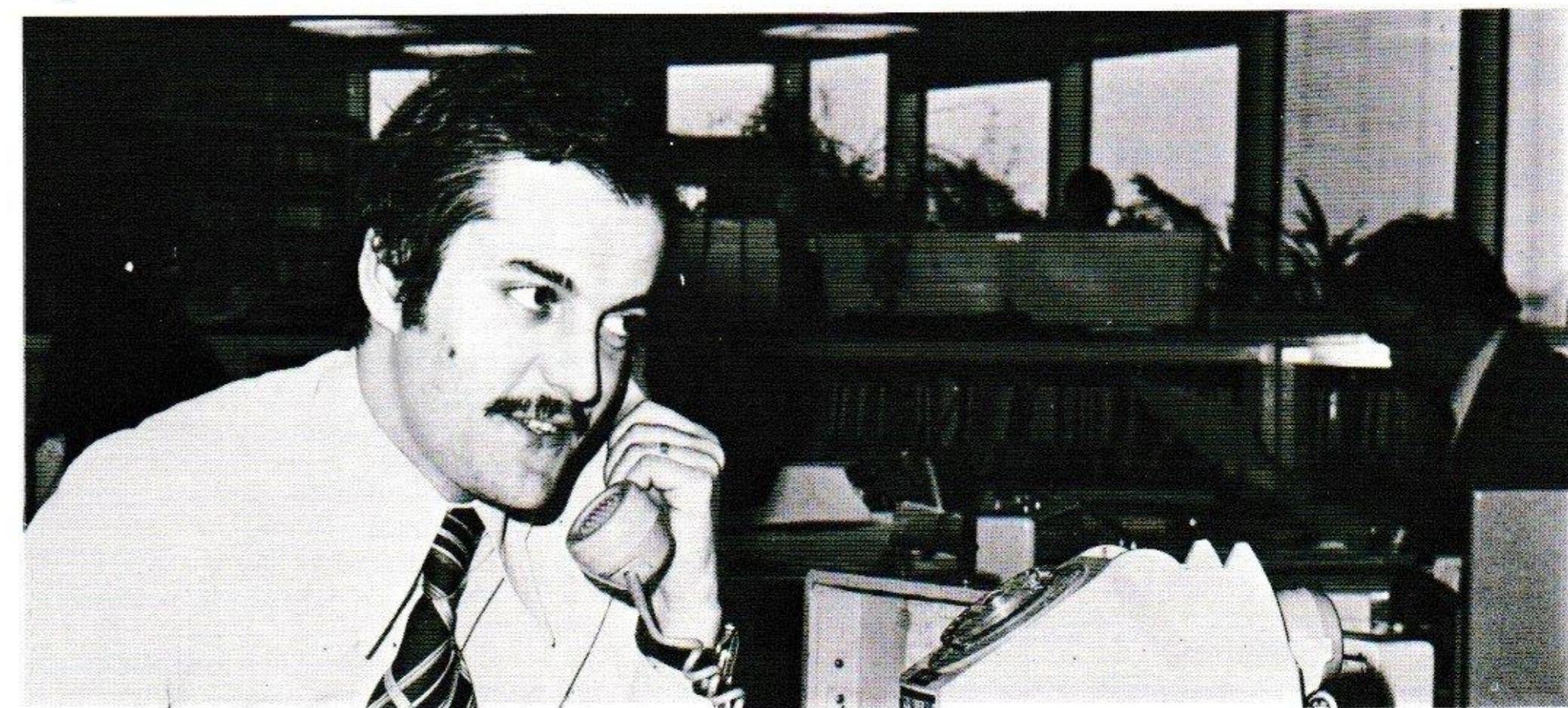
- Recherche personne de F.M. demeurant à Douai ou environs pour trajet domicile-travail (horaire 8 h.). M. Lionel Ballart, 29, rue Jean-Jaurès, 59500 Lauwin-Planque.

- Recherche personne habitant Haillicourt, Bruay-en-Artois, ou les environs pour effectuer ensemble le trajet domicile-travail. Horaire d'après-midi (13h30-20h30). M. Didier Boulen, 24, rue des Marguerites, 62940 Haillicourt.

“ On ne fait pas de réforme sans modifier une position antérieure ” : M. Bigot, Chef de la Div. du Personnel et des Relations Sociales, nous précise certains aspects de la remise en ordre des classifications.

# ETRE ET DAM EN 1976

après l'accord national sur les classifications



Depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, vous le savez, est appliquée à F.M. un nouveau système de classifications pour les ETDAM\*. Le système ancien, inspiré des arrêtés ministériels dits Parodi et datant de 30 ans, ne correspondait plus aux besoins actuels.

C'est pour cette raison que furent entamées en 1968 des négociations qui ont abouti, le 21 juillet 1975, à la signature d'un accord national entre l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (U.I.M.M.) d'une part, et les Fédérations de la Métallurgie C.F.T.C., C.G.C. et F.O., d'autre part.

\* Employés, Techniciens, Dessinateurs, Agents de Maîtrise.

Le système de classifications créé par cet accord est entièrement nouveau. Il regroupe l'ensemble des salariés en cinq niveaux, chaque niveau étant subdivisé en trois échelons et chaque échelon étant affecté d'un coefficient.

Il est bien certain que la remise en ordre des classifications ne pouvait pas ne pas soulever un certain nombre de questions. Des questions que vous vous posez certainement et que nous avons évoquées au cours d'un entretien que nous avons eu avec M. Lucien Bigot, Responsable de la Division du Personnel et des Relations Sociales.

**ELAN :** Alors que l'accord national

prévoyait la mise en place du nouveau système en deux étapes - l'une au 1<sup>er</sup> avril 1976, l'autre au 1<sup>er</sup> janvier 1977 - pouvez-vous nous expliquer tout d'abord, M. Bigot, pourquoi, à F.M., nous avons appliqué ces dispositions en une seule phase et dès le 1<sup>er</sup> février dernier ?

**L. BIGOT :** Pour le personnel Ouvrier, je vous rappelle que la mise en place de la nouvelle grille a même eu lieu dès le 1<sup>er</sup> septembre 1975.

Pourquoi avoir anticipé l'application de cet accord ? Cette décision a été prise au mois de juin de l'année dernière, au cours des discussions que nous avions entamées sur ce sujet avec les Organisations Syndicales. A cette époque, nous nous

d'ailleurs été développé dans le numéro 74 de FM-INFO.

**ELAN :** Comment s'y est-on pris, ensuite, pour replacer les ETDAM dans la nouvelle grille de classifications ?

**L. BIGOT :** Avant toutes choses, les responsables hiérarchiques ont effectué un recensement, puis un classement des différents emplois existants. Ensuite ils ont situé individuellement chaque salarié dans la nouvelle grille, compte tenu de l'emploi occupé. Plusieurs critères d'appréciation ont été pris en considération pour ces opérations de classement : le type d'activité, l'autonomie, la responsabilité et les connaissances requises pour tenir l'emploi.

**ELAN :** Nous publions justement, dans les pages qui suivent cette interview, les grilles d'analyse qui ont servi de base à ce reclassement. Et, pour répondre à une remarque que l'on a quelquefois entendue : n'aurait-on pas pu diffuser plus tôt ces critères de base auprès de tous les intéressés, afin que chacun puisse personnellement mieux se situer ?

**L. BIGOT :** Ces documents constituaient avant tout un outil de travail pour l'Encadrement. Ils n'avaient aucun caractère confidentiel et on y a d'ailleurs fait largement référence lors des entretiens qui ont eu lieu à la suite de la remise des lettres de notification. Ceci étant, nous aurions peut-être pu, effectivement, en faire une diffusion générale dès la fin du mois de janvier.

**ELAN :** Vous venez de faire allusion aux classifications "Ouvriers", qui ont donné lieu à un accord particulier à F.M. Pourquoi rien de semblable pour les ETDAM ?

**L. BIGOT :** C'est que justement, lorsque nous avons discuté des classifications ouvrières, l'accord national n'était pas encore signé. Il l'était, par contre, lorsque nous avons abordé le problème des ETDAM. Nous n'avions plus alors qu'à mettre au point les modalités d'application.

**ELAN :** Comment, précisément, ces modalités ont-elles été déterminées ?

**L. BIGOT :** Elles ont été examinées d'une part avec l'Encadrement, d'autre part avec les Délégués Syndicaux, avec qui nous avons abordé les questions d'ordre général susceptibles d'être soulevées à l'occasion du passage à ce nouveau système. Deux problèmes particuliers ont été traités de façon très précise : le classement des Agents de Maîtrise d'Atelier et la situation des diplômés de l'Enseignement Technique et Professionnel. Ceci a

giques du Pas-de-Calais. En ce qui nous concerne, nous avons décidé de maintenir la valeur du point F.M. puisqu'elle est, vous le savez, sensiblement supérieure à celle du point servant à déterminer ces "minis garantis". De ce fait, nos appointements minimums ont gardé un écart positif par rapport aux "minis" du Pas-de-Calais.

**ELAN :** L'annonce des nouvelles positions de chacun n'a pas toujours répondu aux espoirs des intéressés. Si certains ont été satisfaits, d'autres, par contre, ne l'ont pas été. Les anciens, en particulier, ont eu quelquefois un sentiment d'écrasement de la valeur personnelle, voire une impression d'injustice en se voyant rattrapés par des nouveaux ou des plus jeunes.

**L. BIGOT :** Il est bien certain que l'application de l'accord a eu pour effet de modifier les positions relatives des uns par rapport aux autres. Des glissements de rémunérations parfois relativement importants sont intervenus en faveur de ceux qui se trouvaient au mini de leur ancienne classification. D'autres, qui préalablement étaient mieux placés, n'ont bénéficié d'aucune augmentation. En fait, dans certains cas, ce rattrapage total ou partiel est parfaitement justifié et se serait de toutes façons produit, peut-être en deux étapes au lieu d'une. Dans d'autres cas, par contre, le rétablissement d'un écart est indispensable. Ces situations seront réglées par mesures individuelles qui, comme nous l'avons indiqué dans le n° 74 de FM-INFO, interviendront au

cours des prochains mois.

**ELAN :** Certains ont par ailleurs établi des comparaisons avec d'autres entreprises et estiment qu'il existe des écarts pour une même fonction. Est-ce dû à des différences d'interprétation ?

**L. BIGOT :** Des comparaisons de ce type doivent toujours être faites avec beaucoup de prudence. Cette remarque est autant valable pour les comparaisons que l'on peut faire entre des postes d'une même société, qu'entre des postes existant dans des sociétés différentes. Deux emplois qui, apparemment, sont très semblables, peuvent, en réalité, être de niveaux différents du fait de l'expérience d'un des titulaires, ou du fait d'un environnement différent. Ne pas admettre cela reviendrait à dire qu'une personne occupant durant dix ans le même poste est incapable de le faire évoluer. Ceci étant, il n'est pas impossible qu'il existe, d'une entreprise à une autre, quelques différences d'interprétation.

**ELAN :** La mise en place d'un système nouveau nécessite toujours quelques réajustements ultérieurs. Comment allez-vous procéder ?

**L. BIGOT :** Il était effectivement inévitable que l'application d'une telle réforme fasse apparaître, ou crée même quelques anomalies. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure lorsque vous avez abordé le problème posé par la réduction ou la disparition de l'écart existant préalablement entre anciens et plus jeunes. Le réexamen de certaines positions à la suite des entretiens qui ont eu lieu depuis fin janvier, peut également entraîner la révision de quelques classifications. Ceci sera réalisé au cours des prochains mois et dès le mois de mars, déjà, certaines de ces révisions ont été faites.

**ELAN :** Parmi les ETDAM plutôt insatisfaits, nous trouvons des diplômés. Un problème particulier se pose-t-il pour eux ?

**L. BIGOT :** L'accord précise que les titulaires de diplômes professionnels bénéficient d'un classement d'acc-

ueil, dans la mesure où la fonction qu'ils occupent correspond bien à la spécialité du diplôme détenu et où l'emploi est bien du niveau du classement d'accueil correspondant à ce diplôme.

Le problème se pose bien entendu pour les titulaires de diplômes qui n'occupent pas actuellement un emploi du niveau du classement d'accueil correspondant à leur formation. Nous nous engageons, vis-à-vis d'eux, soit à accroître les responsabilités du poste qu'ils occupent actuellement pour l'amener au niveau désiré, soit à leur trouver un



emploi correspondant à ce niveau. Il restera ensuite aux intéressés à faire, bien sûr, la preuve de leurs capacités.

Compte tenu de l'évolution prévisible de nos effectifs, ces possibilités de reclassement devraient pouvoir être trouvées d'ici les congés 1977. Ces changements d'affectation seront sans aucun doute moins difficiles pour les techniciens que pour les titulaires de diplômes administratifs pour lesquels le délai risque d'être plus long.

**ELAN :** En règle générale, les ETDAM titulaires d'un diplôme ont eu le sentiment d'avoir été moins favorisés que les Ouvriers diplômés. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est réellement ?

**L. BIGOT :** Il est vrai que pour les diplômés Ouvriers, nous avons été beaucoup plus souples que ne le prévoyait l'accord. C'est ainsi que les titulaires de C.A.P., B.E.P., et C.F.P.A. de nos professions classiques - mécanique et électricité - ont tous bénéficié de la classification OP1, au coefficient 170, quel que soit le poste occupé. Ceci nous a amenés à décoller les P1a et P1b de l'échelon 170 et de mieux les classer que ne le prévoyait l'accord.

**ELAN :** Pourquoi n'avoir pas opéré

de la même façon pour les ETDAM ?

**L. BIGOT :** En ce qui concerne les ETDAM, nous avons, c'est vrai, appliqué strictement l'accord sur ce point. Pourquoi ? - Parce qu'il est bien évident que plus on s'élève dans la pyramide hiérarchique, moins les postes sont nombreux. Pour répondre à nos besoins ultérieurs, il va nous falloir créer de très nombreux postes d'OFQ, d'OPF et de Professionnels d'Entretien et d'Outillage. Les possibilités d'évolution des Ouvriers de Fabrication seront de ce fait, d'ici la fin de l'année 1976, nettement plus importantes que ne l'était l'effectif des titulaires de CAP, BEP et CFPA, à reclasser en septembre 1975.

Il n'en est pas de même pour les ETDAM titulaires d'un BTS ou d'un DUT.

**ELAN :** La création de nombreux postes qualifiés supplémentaires en production dont vous venez de parler, va bien, semble-t-il, dans le sens de la revalorisation du travail manuel.

**L. BIGOT :** Sans aucun doute et c'est une bonne chose. On parle en effet beaucoup de revalorisation du travail manuel et il est heureux qu'on puisse faire entrer cette volonté dans les faits.

Pour ce qui nous concerne, nous tenons beaucoup à ce que cet accord national amène aux Ouvriers les mêmes possibilités d'évolution qu'aux ETDAM.

C'est pour cela que nous avons anticipé de cinq mois l'application de la nouvelle grille "Ouvriers". C'est pour cela que nous avons entamé pour eux une opération visant à multiplier les possibilités d'évolution vers des postes plus qualifiés, opération qui se poursuivra tout au long de l'année 1976 et encore en 1977. Je pense personnellement que l'application sans nuances de l'accord national risquait de favoriser les ETDAM plus que les Ouvriers. Nous faisons en sorte que cela ne se produise pas, tout en respectant, évidemment, les termes de cet accord.

**ELAN :** Parallèlement à l'annonce des nouveaux coefficients, un certain



nombre d'ETDAM auraient souhaité que leur soient par ailleurs définies des filières d'évolution. Qu'en pensez-vous ?

**L. BIGOT :** La définition de filières prévoyant à l'avance et de façon détaillée les possibilités d'évolution en fonction des diplômes, de l'âge et de l'ancienneté, est sans aucun doute à proscrire. C'est la négation même de toute efficacité. Mais, ce n'est vraisemblablement pas ce que souhaitent les ETDAM. Ceux-ci désirent plutôt, à mon avis, savoir quels sont les différents échelons et coefficients pouvant être utilisés dans chacune des spécialités : Méthodes, Comptabilité, etc... Or, dans la plupart d'entre elles, on pourra précisément utiliser la quasi-totalité des quinze coefficients de la nouvelle grille. Un des intérêts majeurs du nouveau système de classifications est justement de favoriser le passage d'une filière à l'autre, les mêmes coefficients se retrouvant dans chacune d'elles.

**ELAN :** Une filière a pourtant été définie pour les Agents de Maîtrise d'Atelier ?

**L. BIGOT :** C'est vrai, mais il s'agit là d'un cas très spécifique, qui fait d'ailleurs l'objet d'un traitement bien spécial dans l'accord lui-même.

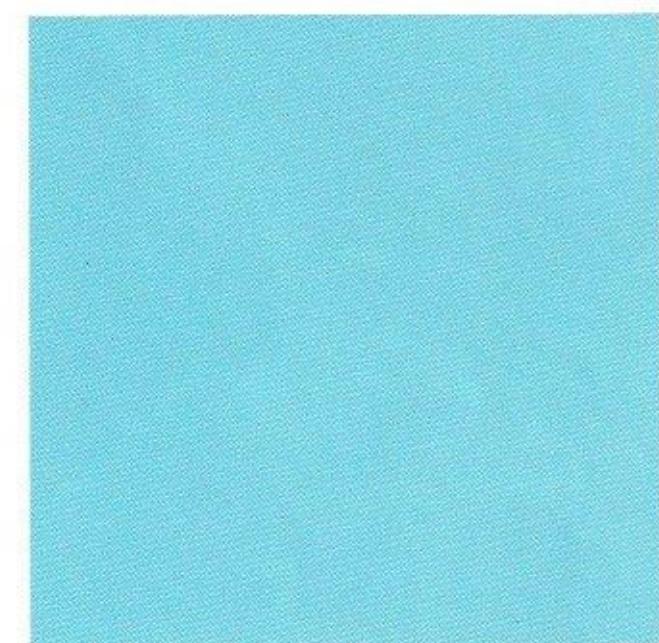
**ELAN :** Pour conclure, M. Bigot, que peuvent attendre les ETDAM de cet accord national sur les classifications ?

**L. BIGOT :** Le nouveau système est à la fois plus simple et plus complet que l'ancien. Plus souple aussi, il



répond mieux aux besoins actuels de mobilité du personnel. Son application modifie quelque peu les positions relatives, mais il ne pouvait en être autrement. En effet, on ne fait pas de réforme sans modifier une position antérieure.

Les anomalies qui pourraient naître de l'application - et cela ne peut pas ne pas se produire dans une opération de cette envergure - feront, comme cela a déjà été dit, l'objet de mesures individuelles de correction dont certaines ont d'ailleurs déjà été appliquées.



# niveaux

# "administratifs.techniciens"

NIVEAUX	TYPE D'ACTIVITÉ			AUTONOMIE	RESPONSABILITÉ	CONNAISSANCES
	objet du travail	organisation de la conduite du travail	étendue de la compétence		instructions et contrôle hiérarchiques	
5	Travaux d'ensemble ou d'une partie plus ou moins importante d'un ensemble complexe, produits, moyens ou procédés comportant une part d'innovation.	Association ou combinaison de : conception, coordination, synthèse ou gestion.	Plusieurs techniques complémentaires (Technique de production, sociale, administrative, commerciale, économique...).	Directives constituant le cadre de l'ensemble de l'activité et définissant l'objectif, accompagnées d'instructions particulières dans le cas de problèmes nouveaux.  Contrôle d'un supérieur pouvant être le chef de l'Entreprise.	Larges responsabilités dans la prise en compte et l'intégration : - de données observées - de contraintes (d'ordre technique, économique, administratif...) et du coût des solutions proposées.	A généralement une responsabilité technique ou de gestion vis-à-vis du personnel de qualification moindre.
4	Exploitation complexe ou étude d'une partie d'ensemble.	Mise en œuvre de méthodes, procédés et moyens.	Une technique connue (parfaitement maîtrisée).	Instructions de caractère général portant sur des méthodes connues ou indiquées précisant la situation des travaux dans un programme d'ensemble.  Contrôle d'un agent le plus généralement d'un niveau de qualification supérieur.	Appliquer les règles d'une technique connue avec une certaine initiative sur le choix des moyens et la succession des étapes.	Peut avoir la responsabilité technique du travail réalisé par du personnel de qualification moindre.
3	Analyse et exploitation simples d'informations (simples du fait de leur nature ou de leur répétition).	Mise en œuvre de procédés connus ou en conformité avec un modèle indiqué.	Une technique déterminée.	Instructions précises et détaillées et informations sur le mode opératoire et sur les objectifs.  Contrôle direct d'un agent le plus généralement d'un niveau de qualification supérieur.	Appliquer les règles d'une technique déterminée.	Peut avoir la responsabilité technique du travail réalisé par du personnel de qualification moindre.
2	Ensemble cohérent d'opérations diverses.	Combinaison de séquences opératoires diverses à enchaîner de façon cohérente.	Travail qualifié au niveau d'une profession d'exécution.	Instructions de travail précises et détaillées indiquant les actions à accomplir, les limites à respecter, les méthodes à utiliser les moyens disponibles.  Contrôle direct d'un agent d'un niveau de qualification supérieur.	Recherche et obtention de la conformité en fonction du résultat à atteindre.	néant
1	Opérations simples, répétitives ou analogues.	Application de modes opératoires.	Quelques opérations de type administratif.	Consignes simples et détaillées fixant la nature du travail et les modes opératoires.  Contrôle direct d'un agent d'un niveau de qualification supérieur.	Conformité des procédures indiquées.	néant
						Pas de formation professionnelle particulière préalable à la mise en place.

# échelons “administratifs.techniciens”

## NIVEAUX échelons

		rôle à l'égard de l'objectif	innovation	assistance technique ou hiérarchique
5	3	Etude, détermination et proposition des spécifications destinées à compléter l'objectif initialement défini.	Elaborer et mettre en œuvre les solutions nouvelles.	Sous la conduite d'un ingénieur ou d'un cadre.
	2	Proposition de modifications de certaines caractéristiques de l'objectif initialement défini.	Rechercher et adapter des solutions valables (techniquement et économiquement) en transposant des dispositions déjà éprouvées dans des conditions différentes.	Recours à l'assistance, avec proposition à l'appui en cas de difficulté technique ou d'incompatibilité avec l'objectif.
	1	Recherche de compatibilité entre l'objectif et l'innovation envisagée.	Recherches adaptations et des modifications cohérentes et compatibles entre elles et avec l'objectif défini.	Recours à l'assistance, de règle en cas de difficulté technique ou d'incompatibilité avec l'objectif.
4	étendue du domaine d'action		mise en œuvre de la technique	mode de communication des résultats
	3	Elargie à des spécialités administratives ou techniques connexes.	Modifications importantes de méthodes, procédés et moyens.	Proposition de plusieurs solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients.
	2	Circonscrit en général à une technique ou une catégorie de produits.	Adaptation et proposition de méthodes, procédés et moyens ayant fait l'objet d'applications similaires.	Propositions de plusieurs solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients.
	1	Circonscrit en général à une technique ou une catégorie de produits.	Choix entre des méthodes, procédés ou moyens habituellement utilisés.	Présentation des solutions étudiées et des résultats obtenus.
3	mode d'exécution		mode de communication des résultats	
	3	Exécution réalisée de manière autonome et par approches successives avec nécessité de déterminer des données intermédiaires et de procéder à des vérifications ou mises au point au cours du travail.	Rédaction de comptes-rendus complétés éventuellement par des propositions obtenues par analogie avec des travaux antérieurs dans la spécialité ou dans des spécialités voisines.	
	2	Exécution réalisée de manière autonome et selon un processus déterminé.	Etablissement de documents de forme correspondant à la spécialité : compte-rendus, états, diagrammes, dessins, gammes, programmes,...	
	1	Exécution réalisée selon un processus standardisé ou avec assistance dans le cas de processus inhabituel.	Etablissement de documents : transcription des données recueillies, brefs compte-rendus...	
2	recherche et obtention de la conformité		difficulté d'exercice de contrôle	
	3	La recherche et l'obtention de la conformité font appel à l'expérience professionnelle.	Difficile, les conséquences des erreurs n'apparaissent pas immédiatement.	
	2	La recherche et l'obtention de la conformité des opérations de vérification sont nécessaires.	Immédiat mais toujours possible, mais les répercussions des erreurs se manifestent rapidement.	
	1	La recherche et l'obtention de la conformité comportent des difficultés classiques.	Possibilité de contrôle immédiat.	
1	caractéristiques du travail		contrôle	temps d'adaptation
	3	Combinaison et succession d'opérations diverses.	Minimum d'attention en raison de la nature et de la variété de l'opération.	De l'ordre d'un mois.
	2	Exécution d'opérations simples à exigences de qualité et de rapidité définies.	Interventions limitées à des vérifications simples de conformité.	Une semaine au maximum.
	1	Exécution d'opérations faciles et élémentaires analogues à celles de la vie courante.	Vérifications limitant à des constatations évidentes.	Adaptation très rapide.

# niveaux "agents de maîtrise"

NIVEAUX	TYPE D'ACTIVITÉ			AUTONOMIE	RESPONSABILITÉ				CONNAISSANCES
	objet du travail	organisation de la conduite du travail	étendue de la compétence	instructions et contrôle hiérarchiques	à l'égard des résultats du travail	individuelle	collective		connaissances requises
5	La réalisation des programmes définis.	- Formuler les instructions d'application, répartir les programmes, en suivre la réalisation.  - Donner délégation de pouvoir, pour prendre certaines décisions.	Coordonner des activités différentes et complémentaires en assurant l'encadrement d'un ou plusieurs groupes généralement par l'intermédiaire d'agents de maîtrise de niveaux différents.	Directives précisant le cadre des activités, les moyens, objectifs et règles de gestion.  Généralement placé sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, lequel peut être le chef d'entreprise lui-même.	Contrôler les résultats par rapport aux prévisions et rendre les dispositions correctrices nécessaires.  Contrôler, en fonction des moyens dont on dispose, la gestion de son unité en comparant régulièrement les résultats atteints avec les valeurs initialement fixées.	Veiller à l'accueil des nouveaux membres des groupes et à leur adaptation.	Apprécier les compétences individuelles, déterminer et soumettre à l'autorité supérieure les mesures en découlant, participer à leur application.	Promouvoir la sécurité à tous les niveaux, provoquer des actions spécifiques.	S'assurer de la circulation des informations.
4	La réalisation des programmes définis.	Rechercher la bonne utilisation du personnel et des moyens dont on dispose.	Responsable directement ou par l'intermédiaire d'agents de maîtrise de qualification moindre, de l'activité de personnels des niveaux I à III inclus (tâches non qualifiées, travail qualifié, travaux très qualifiés)	Instructions précisant les conditions d'organisation.  Contrôle d'un supérieur hiérarchique.	Contrôler l'exécution, décider et appliquer les mesures correctrices nécessaires pour faire respecter les normes qualitatives et quantitatives d'activité.	Participer à l'accueil du personnel nouveau et veiller à son adaptation.	Apprécier les compétences manifestées au travail, proposer toutes mesures individuelles et modifications propres à promouvoir l'évolution et la promotion des personnels.	Imposer le respect des dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène, en promouvoir l'esprit.  Rechercher et proposer des améliorations à apporter dans le domaine des conditions de travail.	3 ans de scolarité au delà du 1 <sup>er</sup> cycle : - Bac. de technicien - Brevet de technicien - B.S.E.C.
3	L'exécution d'un programme clairement défini.	En utilisant les moyens adaptés, répartir et affecter les tâches aux exécutants, assurer les liaisons nécessaires à l'exécution du travail.	Responsable de l'activité d'un groupe composé de personnels généralement des niveaux I (tâches simples, répétitives ou analogues) et II (travail qualifié).	Instructions précises et détaillées.  Contrôle direct d'un supérieur hiérarchique.	Contrôler la réalisation (conformité, délai).	Accueillir les nouveaux membres du groupe et veiller à leur adaptation.	Participer à l'appréciation des compétences manifestées au travail et suggérer les mesures susceptibles d'apporter un perfectionnement individuel, notamment les promotions.	Veiller à l'application correcte des règles d'hygiène et de sécurité, participer à leur amélioration ainsi qu'à celles des conditions de travail, prendre des décisions immédiates dans les situations dangereuses.	2 ans de formation au moins et de pratique professionnelle après formation du niveau Brevet professionnel (BP)  2 ans de scolarité au delà du 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement du 2 <sup>e</sup> degré : Brevet d'études professionnelles (BEP) et certificat d'aptitude professionnelle (CAP)..

# échelons

# “agents de maîtrise”

NIVEAUX	échelons	technicité du travail	rôle à l'égard de l'objectif	rôle à l'égard des méthodes de travail
5	3	Coordination des groupes dont les activités mettent en œuvre des techniques diversifiées et évolutives.	Est responsable de la réalisation d'objectifs à terme ; prévoit dans les programmes des dispositifs lui donnant la possibilité d'intervenir avant et pendant la réalisation.	Est associé à l'élaboration des bases prévisionnelles de gestion.
	2	Coordination de groupes dont les activités mettent en œuvre des techniques stabilisées.	Participe avec les services fonctionnels à l'élaboration des programmes et des dispositions d'organisation qui les accompagnent.	Participe à la définition des normes et à leurs conditions d'exécution ; donne des directives pour parvenir au résultat.
	1	Responsabilité sur des travaux diversifiés mais complémentaires (répondant aux définitions des niveaux I à IV).	Participe avec les services fonctionnels à l'élaboration des programmes et des dispositions d'organisation qui les accompagnent.	Est amené à décider de solutions adaptées et à les mettre en œuvre, intervient dans l'organisation et la coordination des activités.
4	2	Responsabilité sur des travaux faisant appel à des solutions diversifiées et nécessitant des adaptations.	Est associé à l'établissement des programmes d'activité.	Est associé aux études d'implantations et de renouvellement des moyens, à l'élaboration des modes, règles et normes d'exécution.
	1	Conduite de travaux d'exécution répondant principalement aux définitions des échelons du niveau III (travaux très qualifiés).		Complète les instructions de préparation par des interventions techniques portant sur les modes opératoires et les méthodes de vérification.
3	2	Conduite de travaux des niveaux I et II (travaux non qualifiés et travaux qualifiés).		Peut être amené à procéder à des ajustements et adaptations indispensables du fait des particularités de fabrication ou des moyens techniques utilisés.
	1	Conduite de travaux de niveau I (travaux d'exécution simples ou travaux de manutention ou d'entretien général).		Donne les instructions utiles, conseille et fait toutes observations appropriées.

# SPORTS

## volley-ball: F.M. en finale des "flandres"

Comme il y a deux ans, F.M. disputera la finale de la coupe des Flandres corporative de volley-ball. L'équipe qui lui sera opposée ne sera autre que la S.T.A. C'est à coup sûr un événement, et ce pour deux raisons essentielles. D'une part, parce que deux entreprises "sœurs" s'affronteront, ces "derbies" ont toujours donné lieu à des rencontres très ouvertes et en tout cas très passionnées et que, d'autre part, deux équipes du Pas-de-Calais se retrouveront pour la première fois en finale de la coupe du Nord. Celle-ci n'avait jusqu'alors jamais franchi le Département du Nord ! ...

La finale se disputera le 22 mai dans une ville du Pas-de-Calais qui reste à déterminer. Elle devrait donner lieu à un bel affrontement, d'autant que les équipes se connaissent. Elles participent, en effet, au même championnat où elles se montrent de valeur sensiblement égale. Dans cette compétition, F.M. partage actuellement la première place avec Chrysler, précédant précisément la S.T.A. A coup sûr, un joli tir groupé de l'industrie automobile...

L'équipe II, quant à elle, donne quelques signes d'inquiétudes en raison de forfaits répétés, alors qu'elle pouvait prétendre disputer les barrages pour l'accession en championnat Excellence. La Section enregistre, par ailleurs, la venue de nombreuses joueuses aux entraînements du mercredi soir. Si cette tendance se confirmait, il serait envisagé de créer une équipe féminine pour la saison prochaine. La Section Volley-ball aura également son tournoi inter-usines, qui, outre F.M., opposera les équipes de Renault-Cléon, Chrysler-Vieux-Condé, S.T.A. et Peugeot-Lille. Ce tournoi sera particulièrement attrayant, puisqu'il se déroulera le 28 juin dans le cadre verdoyant du parc de Loisirs d'Olhain.

## tennis: reprise de la saison d'été

Les joueurs de la Section Tennis peuvent dès à présent utiliser à nouveau les installations du Foyer Albert Camus, rue Bernanos, à Lens, aux mêmes jours que l'année dernière : les mardi, jeudi et vendredi de 18 h 30 à 20 h et le samedi



de 9 h 30 à 11 h.

Et ils peuvent, comme cet hiver, disposer, en plus, de la salle des sports de Douvrin, le vendredi de 17 h à 20 h, de la salle couverte de Drocourt, les lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30, le samedi de 8 h 30 à 9 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30.

Les personnes déjà inscrites à la Section et les nouveaux adhérents sont invités à retirer leur carte 1976 auprès de M. Mascré, Secrétaire (poste 2296) ou de Mme Moreau (poste 2390). Les cotisations sont de 20 Frs par personne pour l'année.

leader, la S.T.A., elle devrait s'avérer un candidat très sérieux pour l'attribution du titre, d'autant qu'elle se montre très efficace en attaque (79 buts marqués) et solide en défense (26 buts concédés).

Si, en coupe, l'équipe se comporte moins bien - elle est éliminée de la coupe nationale Corpo et de la coupe du Nord - elle se trouve néanmoins qualifiée pour les demi-finales de la coupe d'Artois. C'est là une bonne occasion de se mettre en évidence. Mais, outre ces compétitions officielles, cette période de l'année est riche en challenges et en tournois. F.M. participera en effet, comme de coutume, aux challenges des villes de Lens et de Liévin. On se souvient, à ce propos, qu'elle s'était adjugé de façon définitive, la saison dernière, le trophée de la ville de Lens pour avoir remporté le challenge trois fois consécutives. Si pour cette nouvelle édition, elle fait figure de favori, elle devra néanmoins compter sur les Laminoirs, finalistes malheureux en 1975 et qui ont bien l'intention de "faire quelque chose" cette année...

## challenge inter-ateliers

21 avril	Fonderie 1	D.M.M. 1
23 avril	DCP	Usinage X
26 avril	Usinage Z	DEC/DPRS
30 avril	Montage Z	S.E.F.
3 mai	C.T.Z. 2	Montage X 1
4 mai	DEC/DPRS	D.M.M. 2
5 mai	Fonderie 2	C.T.Z. 1
7 mai	Fonderie 1	DAF
10 mai	DEMO Entret.	Usinage X
12 mai	Montage X 2	C.T.I. 1
14 mai	DAF	D.M.M. 1
17 mai	DEMO Outil.	Montage X 1
18 mai	Qualité	S.E.F.

Les dates concernant les tours éliminatoires ne seront connues qu'à l'issue des rencontres indiquées ci-dessus.

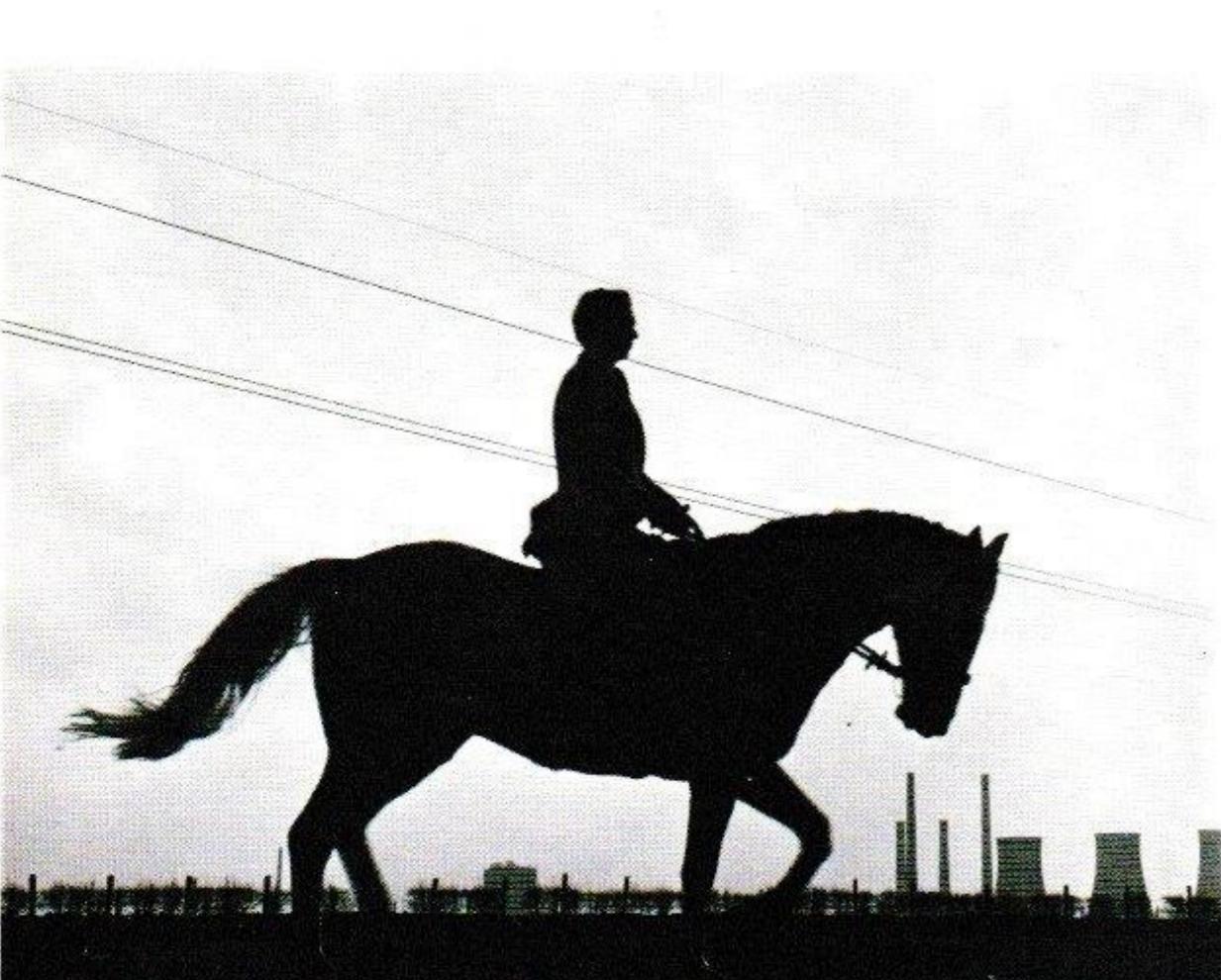
## équitation: trois leçons d'initiation

Avec l'arrivée du printemps, la campagne retrouve un aspect souriant, plus agréable, incitant davantage à la promenade et aux sports de plein air. La Section Equitation, par l'intermédiaire du manège de Meurchin, donne précisément toute facilité à ceux qui souhaitent se détendre et pratiquer un sport encore trop peu connu. Afin de permettre au plus grand nombre possible de "tester" cette discipline, trois leçons d'initiation sont offertes, au terme desquelles les personnes intéressées auront tout le loisir d'en rester là ou de prolonger cet essai, en s'inscrivant à la Section. Pour ces leçons, ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Mme Hansel (D.P.R.S., poste 2567).

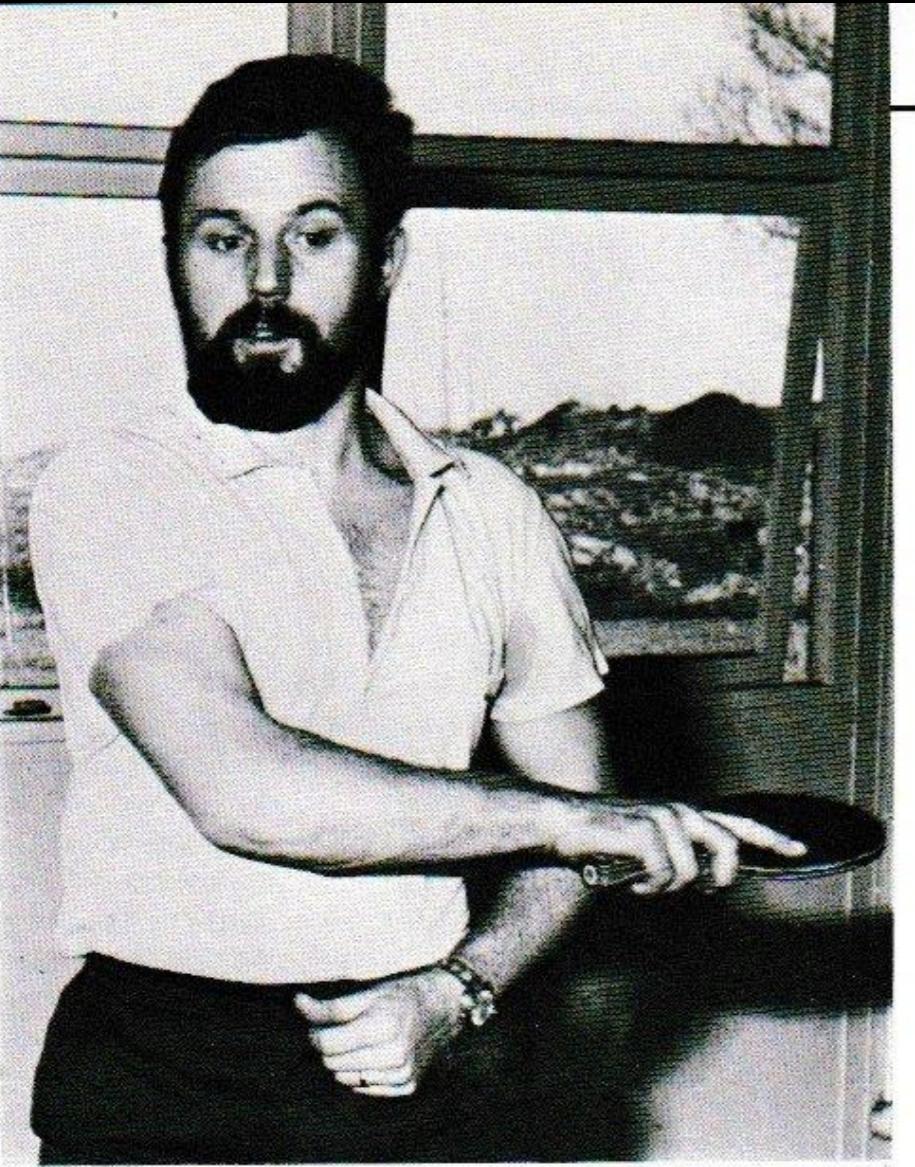
## football: une fin de saison très chargée

Comme à l'habitude, la fin de saison sera particulièrement chargée pour la Section Football; qu'on en juge par le calendrier impressionnant qui l'attend. Quelque 25 rencontres à disputer en deux mois, tant en championnat que dans les divers challenges, tournois ou coupe dans lesquels la Section est engagée, sans compter le challenge inter-atelier qui verra cette année encore une participation record.

Dès à présent, il est possible de dresser un premier bilan de cette saison, sans toutefois oublier que le plus dur reste à faire. En championnat corporatif, district Artois, la F.M. se classe actuellement à la 4<sup>e</sup> place, mais avec cinq matches de retard ! A quelques points du



Le challenge de Liévin, quant à lui, permettra d'engager une seconde équipe et donc de faire participer le maximum de licenciés, trente au total. A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas les résultats des premières rencontres qui se sont disputées.



## un champion des flandres à F.M.

début avril, mais vous trouverez ci-dessous, le calendrier des autres rencontres. Parallèlement à ces deux challenges, F.M. participera le lundi de Pentecôte à un tournoi inter-usines dont elle est, cette année, l'organisatrice. Celui-ci se déroulera à Douvrin et opposera, outre F.M., Renault-Douai, Peugeot-Lille et la S.T.A. Une belle journée en perspective !

## deux challenges pour F.M.

### Challenge de la ville de Lens :

22 avril	Stade Cité 16	Police
6 mai	Stade Cité 14	C.H. Lens
11 mai	Stade Garin	U.S.O.L.

Les quarts de finale, demi-finales et finale se disputeront respectivement les 26 mai, 2 et 9 juin.

### Challenge de la ville de Liévin :

28 avril	E.C. Liévin	Amis Select
11 mai	E.C. Liévin	Ménestrels
19 mai	Diana	J. Lefebvre

Les quarts de finale, demi-finales et finale se disputeront les 2 mai, 9 et 12 juin.

Autre évènement de taille, puisqu'il concerne plus directement l'ensemble du personnel de F.M. : le challenge inter-atelier, qui voit encore cette année une participation record avec pas moins de 18 équipes engagées représentant près de 350 joueurs. Le calendrier a été établi en fonction des compétitions extérieures et en tenant compte des ateliers travaillant en équipe. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans nos prochains numéros.

On le voit, c'est un véritable marathon qui commence pour ces footballeurs de F.M.

Après Bernard Dethoor, qui participa il y a quelques mois au championnat de France corporatif où il se montra le meilleur représentant des Flandres (voir notre n° 25), la Section Tennis de Table compte un nouveau champion en la personne de Jean Wiorowski, du Département Entretien Central. Il a en effet remporté récemment le championnat des Flandres Corporatif réservé aux joueurs non classés. Il triompha pour ce faire de M. Palladino, pongiste de Peugeot-Lille, qui, pour parvenir en finale, avait lui-même écarté René Stien, Président de la Section. Une affaire de famille, en quelque sorte ! Par ailleurs, un challenge inter-ateliers est envisagé en juin. Nous en reparlerons.

## judo : de la graine de champion

Pour sa deuxième année de compétition, la Section Judo s'affirme déjà comme une valeur sûre du judo régional. C'est ainsi que dans le challenge de l'Ecureuil rassemblant les meilleures équipes du District Minier, elle occupe actuellement la 4ème place sur 17 clubs engagés. Résultats brillants également au championnat des Flandres toutes catégories, Nord - Pas-de-Calais puisque Dany Loquet prenait la 2ème place, tandis que Charles Florent et Lucien Cordonnier se classaient respectivement 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>. Un beau résultat d'ensemble !

Au championnat académique Nord - Pas-de-Calais, Dany Loquet s'adjugeait le titre en cadet, tandis que Yves Cordonnier devait se contenter de la 2<sup>e</sup> place en junior léger, non sans avoir "tombé" auparavant deux ceintures noires. Il n'est que ceinture verte ! Tous deux sont sélectionnés pour le championnat de France. A coup sûr, deux futurs champions, tout comme Philippe Lorthios dont il faut souligner la 1<sup>re</sup> place au championnat du Pas-de-Calais, catégorie Minime. Nous reviendrons plus amplement sur ces performances lorsque les compétitions officielles auront pris fin.



Ter



## départ pour la neige



Quinze jours de neige et de soleil pour cinquante-sept enfants du personnel

Ils faisaient plaisir à voir ces enfants qui, les 20 et 21 mars derniers, s'apprêtaient à partir pour quinze jours en vacances de neige sous le regard quelque peu ému mais réjoui de leurs parents. Ils faisaient plaisir à voir ces cinquante-sept enfants, dont les uns, les plus de douze ans, allaient goûter aux joies du ski à Albiez-le-Vieux, petite station près de St-Jean-de-Maurienne, et dont les autres, ceux de 6 à 12 ans, devaient franchir la frontière pour se retrouver à Evolène, en Suisse. Pour la première fois à la Française de Mécanique, à l'initiative de la Commission « Colonies de Vacances » du Comité d'Entreprise, près de soixante enfants du personnel auront pu par conséquent profiter au maximum de leurs vacances de Pâques. Des vacances de Pâques qui auront été, pour la plupart, leurs premières vacances de neige : une première qui ne demande qu'à être élargie. Une première dont nous aurons l'occasion de vous reparler



## UN BLONDIN DE 1300 ANS LE MAROILLES

Quand, venant de Landrecies, on arrive à Maroilles, on ne peut manquer de penser au fromage réputé qui porte le même nom. On est tenté de s'arrêter pour visiter les caves des "affineurs" et de déguster sur place le produit du pays.

Mais dès que l'on s'informe des possibilités offertes en la matière, on s'étonne de se voir diriger non pas vers une fromagerie, mais... vers les vestiges d'une ancienne abbaye : une vieille grange, d'anciennes habitations de moines, un petit moulin tombant en ruine.

On apprend alors que c'est dans cette ancienne abbaye que l'on fabriqua pour la première fois ce que l'on devait appeler par la suite le Maroilles. Au VII<sup>e</sup> siècle, en effet, un Comte de Famars fondait une abbaye bénédictine sur le territoire d'une petite commune qui répondait alors au nom de Marolles. Cette abbaye avait droit de Seigneurie sur bon nombre de villages des environs, et très peu de temps après l'avoir fondée, ce Comte de Famars décidait de transformer le lait de "ses terres", en fromages. "Tous les manants ayant vaches, pouvait-on lire sur l'escrit des pâtrages, doivent transformer en fromage tout le lait de la Saint-Jean pour le remettre à l'abbaye le jour de la Saint-Rémy".

### Charles Quint et Henri IV en raffolaient

Ainsi, il y a 1 300 ans, naissait le fromage de Marolles - on ne disait pas "Maroilles" à cette époque - fromage qui allait connaître dès le XVI<sup>e</sup> siècle une grande renommée : Charles Quint s'en faisait servir régulièrement, alors que l'Intendant de la Cour d'Espagne s'inquiétait... de son transport jusqu'à la table royale.

Quand Henri IV, au cours d'une expédition en Thiérache, eut l'occasion de goûter le fromage du pays, il l'apprécia, rapporte le chroniqueur de l'époque, à l'égal du beau sexe...

Le roi galant ne devait d'ailleurs pas oublier ce régal, quand, un jour, sur le quai de Bercy, un marchand lui proposa "quatre sols de Marolles" : il lui dit tout de go, en le remerciant : "tu t'appelleras désormais "Quatre sols de Marolles". Nom que les descendants du marchand gardèrent et que l'on trouve encore aujourd'hui en Thiérache.

Quand, plus tard, Louis XIV, accompagné du Dauphin, vint prendre possession des territoires que lui avait attribués le traité de Nimègue, les paysans de la Thiérache n'avaient pas manqué de

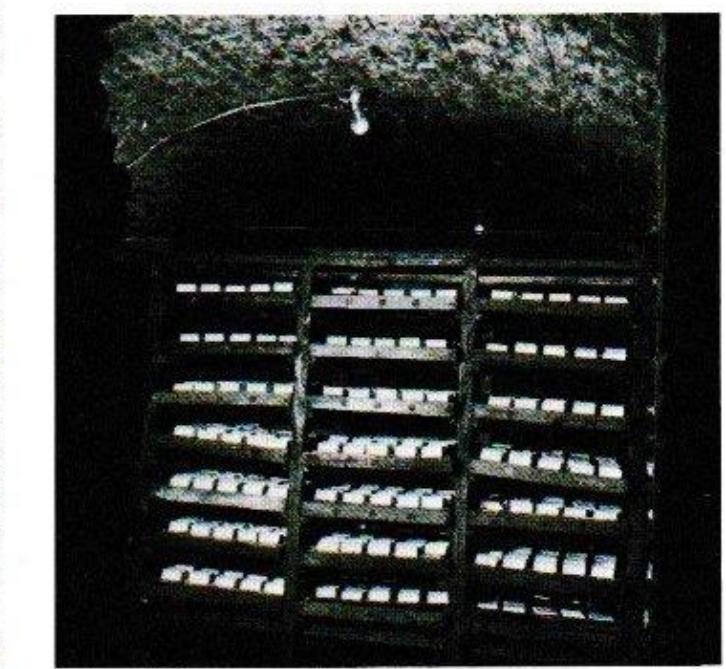
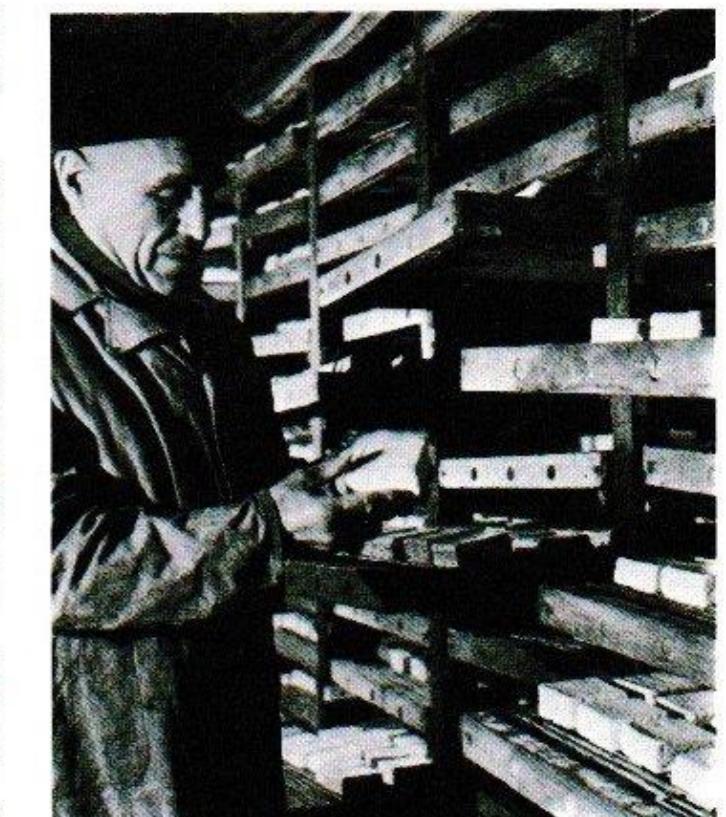
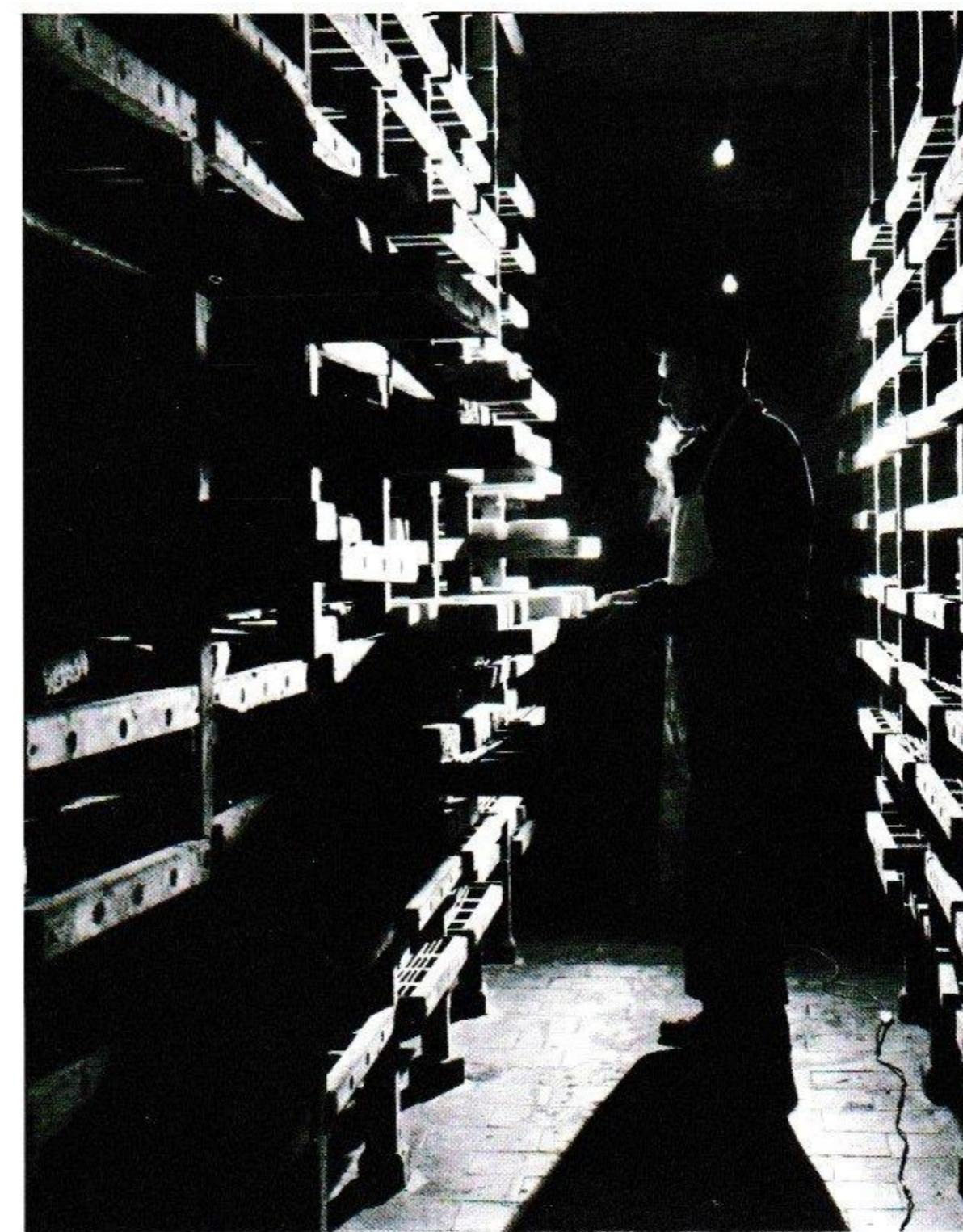
leur présenter un Maroilles aromatisé d'herbes qu'on dénomma pour la circonstance "Dauphin". Et le village de Maroilles continua à être renommé pour la bonté de ses fromages, comme devait notamment l'écrire, en 1750, dans l'histoire de notre pays, le moine bénédictin Don Delong.

### des crus comme pour les grands vins

Mais si c'est cette commune située à 13 km d'Avesnes-sur-Helpe, qui devait donner son nom au fromage, elle n'en fabrique toutefois plus aujourd'hui, ou pratiquement plus. Les affineurs exercent leur profession dans d'autres villages de la Thiérache, à Avesnelles par exemple, près

d'Avesnes-sur-Helpe. Le Maroilles appartient à la catégorie des fromages à pâte molle et à croûte lavée. Par sa technique de fabrication, il s'apparente au Pont-l'Evêque ou au Munster, mais de même qu'il y a des crus pour les vins, il y a des crus pour les fromages. Et le Maroilles, lui aussi, a ses caractéristiques propres qu'on ne retrouve dans aucun autre fromage : il a une saveur qui lui est particulière et qui ne peut s'obtenir qu'en Thiérache.

En effet, cette région qui s'étend sur le sud de l'Arrondissement d'Avesnes (Département du Nord) et sur le nord de l'Arrondissement de Vervins (Département de l'Aisne) est caractérisée par son hygrométrie et la nature de son sol : largement exposée aux vents d'ouest, la Thiéra-





Che est d'autant plus humide que son sol est imperméable, ce qui explique les magnifiques herbages qu'on y trouve.

Ces différents éléments influent bien entendu sur la nourriture du bétail, et celle-ci, à son tour, conditionne la nature du lait.

## une fabrication assurée par de véritables "orfèvres"

Pour faire un Maroilles digne de ce nom, ce lait est d'abord standardisé : il faut en effet que celui-ci soit homogène, et pour ce faire, on l'amène au pourcentage des matières grasses correspondant à la vente du produit.

Pour un fromage contenant par exemple 50% de matières grasses, ce pourcentage peut varier de 33 à 36 grammes de matières grasses au litre.

Le lait est ensuite réchauffé (33 à 35°), de façon à ce que la coagulation puisse se faire. Il est alors envoyé dans la salle de fabrication où il est répandu dans des cuves d'emprésurage : quelques grammes de présure suffisent pour obtenir cette coagulation.

C'est là le premier stade de la fabrication, ce que l'on appelle la préparation du "caillé", préparation qui a une importance considérable, puisqu'elle réglera par la suite le processus final de l'affinage.

C'est qu'il faut faire en sorte que l'égouttage ne se fasse ni trop rapidement, ni trop lentement. Et tout l'art du fromager réside par conséquent dans l'appréciation des différents facteurs d'ambiance qui intéressent ses produits : la température de la salle, la température du lait, l'acidité de celui-ci. C'est à lui d'interpréter les données de ces différents facteurs, de les modifier en conséquence, en agissant en temps voulu, ce qui implique un contrôle rigoureux journalier. Quand la coagulation s'est faite, le caillé est réparti dans des moules et devra être retourné à plusieurs reprises.

Le lendemain, il est démoulé. Il est alors salé une première fois à la main pour être, vingt-quatre heures après, immergé dans une saumure, afin de donner à la pâte plus de souplesse et d'homogénéité. Le produit brut, appelé Maroilles blanc, est alors terminé : on peut le monter au séchoir où il se couvrira d'une légère moisissure bleue qui se développera naturellement ; cette moisissure n'est autre qu'un micro-organisme, le Penecillium Album, qui neutralisera l'acidité du fromage, tout en lui permettant par la suite de s'affiner.

Le fromage est ensuite débleui, c'est-à-dire qu'on le brosse avec de l'eau légèrement salée pour faire disparaître la moisissure bleue. C'est à ce moment qu'il est descendu en cave pour être affiné.

## un affinage qui ne peut se faire qu'en Thiérache

On peut dire que c'est cet affinage qui conditionne essentiellement la qualité du Maroilles et c'est pour ce dernier stade de la fabrication qu'interviennent les éléments du "terroir" auxquels nous faisions allusion tout à l'heure. L'affinage ne peut se faire en effet que dans les caves présentant un certain nombre de propriétés naturelles, elles-mêmes résultant de la constitution géologique de la région : le Maroilles ne peut s'affiner que dans les caves de la Thiérache.

Peu de temps après avoir été descendu dans celles-ci, le Maroilles prend une teinte blonde naturelle. C'est alors un "Blondin", mais il n'est pas encore pour autant affiné complètement. Il lui faudra deux à quatre mois pour parfaire sa maturation, la durée d'affinage dépendant du volume du fromage.

Pendant tout ce temps, le Maroilles sera régulièrement retourné et brossé, afin d'obtenir une croûte de bel aspect et afin d'éviter le développement des moisissures défavorables.

Dès qu'il est affiné, le Maroilles présente extérieurement une croûte rouge naturelle, obtenue grâce à l'effet des fermentations et intérieurement une pâte pleine, blonde, onctueuse et parfumée, sans amertume ni odeur ammoniacale.

Le Maroilles ainsi fabriqué se vendra sous quatre formes différentes : le Gros Maroilles (800 g), le Sorbais (600 g), le Mignon (400 g) et le Quart (200 g).

Quatre formes qui se retrouvent dans une production qui progresse légèrement depuis quelques années : 2.208 tonnes en 1968, 2.200 en 1969, 2.316 en 1970, 2.500 en 1971, 2.760 en 1972, pour en arriver, à l'heure actuelle, à un tonnage voisin de 2.900.

Une production qui relève d'une zone d'appellation représentant une superficie de plus de 200.000 hectares et qui intéresse 189 communes, dont 87 dans le Département du Nord et 102 dans l'Aisne.

Une production qui a fait récemment l'objet d'une procédure de révision, l'aire géographique du

Maroilles ayant été étendue, passant de 132.000 à 211.000 hectares.

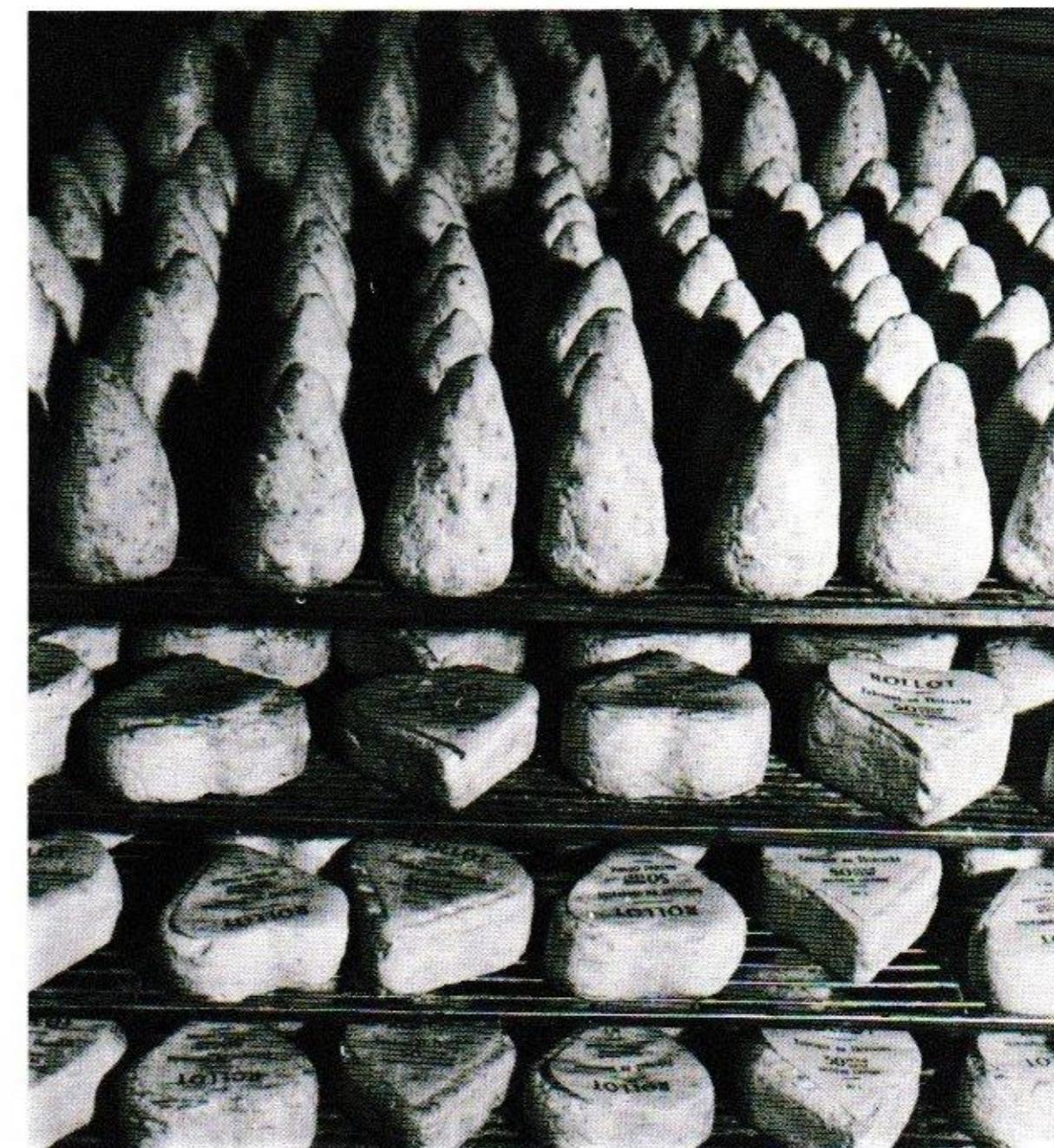
## un produit du Nord apprécié à l'étranger

Ce qui permet de répondre aux demandes qui dépassent largement le territoire national.

Fromage du Nord par excellence, le Maroilles se consomme en effet de plus en plus en France et à l'étranger. Il est apprécié de New-York à Paris, en passant par Ostende et Beyrouth.

C'est que sa fabrication, qui est restée pour une grande part à l'état artisanal, est assurée par de véritables "orfèvres" qui sont devenus, après trente ou quarante ans d'expérience, de très grands affineurs.

Des affineurs d'un produit qui, depuis 1.300 ans, reçoit les faveurs des gourmets. D'un produit qui fait partie des mille et une ressources d'une Région trop méconnue pour ses spécialités.



## pour ceux qui aiment changer

Il existe d'autres sortes de fromages en Thiérache, dont la fabrication s'apparente à celle du Maroilles :

- la *Baguette Avesnoise* : fromage plus "souple" et plus doux, dont l'affinage est différent.

- le *Dauphin* : sa fabrication est manuelle. On remoud le Maroilles auquel on ajoute des herbes.

- le *Rollot* : spécialité picarde, est maintenant fabriqué en Thiérache. Sa fabrication doit s'effectuer en deux fois.

- la *Boulette d'Avesnes* : est obtenue en broyant le "Maroilles blanc" et en y ajoutant des herbes.

- le *Vieux Lille* : Maroilles qui doit sa couche grisâtre à un salage supplémentaire et dont l'affinage est particulier. Pendant la fabrication, le fromage est posé sur des rayons en bois de pin ou de sapin, pour maintenir le maximum d'humidité.

- le *Petit Dauphin* : Baguette Avesnoise à laquelle on a ajouté des herbes et des condiments.



## et maintenant l'heure folle?

Le dimanche 28 mars, à 23 heures 59 minutes et 45 secondes, ceux qui ont appelé au téléphone l'horloge parlante ont eu la curieuse surprise d'entendre cette phrase : "au quatrième top, il sera exactement une heure". En moins de 15 secondes, la France avait basculé dans l'heure d'été.

Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les français reprendront ainsi l'habitude à chaque printemps d'avancer d'une heure montres et horloges et de les retarder d'autant au début de l'automne. La raison de cette réforme : une économie de 0,4 pour cent sur la consommation annuelle d'énergie, l'équivalent de 100 000 tonnes de pétrole.

Mais la décision du gouvernement d'appliquer un nouvel horaire d'été à partir du 28 mars tient compte aussi des habitudes et du mode de vie d'aujourd'hui. En règle générale, pour la population active, les horaires de travail débutent entre 8 h et 9 h et s'achèvent entre 17 h et 18 h. Or, le matin, durant le printemps et l'été, le soleil est levé depuis bien longtemps quand l'homme sort de son lit : selon l'heure légale, 6 h 03 le 15 avril, 5 h 12 le 15 mai, 4 h 49 le 15 juin, 5 h 04 le 15 juillet, et ainsi de suite jusqu'en septembre où le soleil se lève à 6 h 28. En revanche, durant cette même période, le soleil se couche à 19 h 19 en avril, à 18 h 32 en septembre, avec un maximum à 20 h

56 s'étendant du 20 juin au 2 juillet. Même en tenant compte du crépuscule qui dure de 33 à 46 minutes, ce décalage augmente chaque soir la part de consommation due à l'éclairage domestique.

Au fond, il est très difficile de vivre à l'heure du soleil. Pendant des millénaires, le chant du coq fut le signal le plus précis de la reprise du travail. Nos lointains ancêtres admettaient que le soleil avait été créé à des fins très précises : les éclairer, rythmer leur existence et leurs travaux agricoles. Entre le 40<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> degré de latitude nord, latitude qui est celle de la France, la durée du jour naturel variait et varie toujours suivant les saisons du simple au double : environ huit heures vers la mi-décembre, tandis qu'à la mi-juin elle peut atteindre seize heures. La nuit on dormait. Environ une dizaine de siècles avant notre ère, les Babyloniens et les Chinois commencèrent à diviser la journée en deux parties : le matin et le soir.

Puis, il y eut toute une série d'étapes pour mesurer le temps : les gardes-temps, les clepsydres, les sabliers et récemment, les horloges à quartz, dont la précision est de l'ordre d'une seconde de retard tous les 25 ans.

Mais il ne fallut pas attendre l'ère de l'atome pour voir apparaître l'idée du changement d'horaire. Dès 1908, en effet, avec les développements de l'électricité, un membre du Parlement britannique, William Willet, avait déjà lancé l'idée d'avancer les montres d'une heure durant l'été et dans les pays industriels situés entre le 45<sup>e</sup> et le 52<sup>e</sup> parallèle de latitude nord. Il démontrait par là

que, par rapport au midi solaire, la matinée était en moyenne plus longue de 51 minutes que l'après-midi et qu'en définitive on dépensait inutilement de l'énergie. Mais il allait déclencher la colère des paysans qui déclarèrent que jamais leurs vaches ne s'habituerait aux changements d'horaire ! Son projet fut donc repoussé.

C'est en définitive la France qui, le 14 juin 1916, reprend la première idée anglaise. Raison impérative : c'est la guerre, on mobilise toutes les énergies disponibles, on économise tout ce qui peut être économisé. En 1917, l'Angleterre adopte enfin le projet de Willet.

**on n'a plus le droit  
d'offrir son sommeil  
au soleil**

En 1922, c'est au tour de la Belgique. Aux Etats-Unis, c'est la confusion : 29 Etats industriels avancent leurs horloges chaque été, 21 Etats à vocation agricole s'y refusent jusqu'en 1966.

En France, l'heure d'été débute suivant les années : de février (1921) à la fin avril (1930).

Pendant l'occupation, on dut même à certaines périodes mettre les montres à l'heure de Berlin, c'est-à-dire en avance de deux heures sur l'heure solaire. Finalement, en 1946, Paris décide que l'heure dite d'été est une source d'économie et que désormais elle sera appliquée toute l'année.

Sans la crise économique de certains pays et surtout sans la récente crise pétrolière, on aurait pu éviter la corvée d'avancer ou de retarder les aiguilles de sa montre deux fois par an. Mais en 1976, on n'a plus le droit de rester au lit et d'offrir son sommeil au soleil ! Même si l'on considère que l'heure est devenue folle...

# irs...loisirs...loisirs...

## Mai culturel à Lens

Concert de musique de chambre avec l'orchestre de René Cardon, 30 avril, salle Richart de l'hôtel de ville... "Arlequin au pays noir", 4 mai, Foyer Albert Camus... "La veuve joyeuse", 7 mai, Cinéma Appolo... Lorsque cinq ans seront passés, pièce de Frédérico Garcia Lorca, 8 mai, Foyer Albert Camus et 9 mai, salle St Laurent... Jazz avec le "Mainstream Quartet", 19 mai, salle Richart et 28 mai, salle de l'Amicale des Cités 11 - 19... "Mai à Lens", thème du concours photo, deux photos maximum par concurrent, format 13 x 18, à remettre avant le 15 mai au Foyer Albert Camus... "Lens en fête" avec de multiples animations dans divers points de la ville, 27 mai.

## Semaines culturelles d'Arras

des semaines où alterneront théâtre, peinture, cinéma, musique. Concert de Jazz avec Lionel Hampton, 1<sup>er</sup> mai... Grand concert avec le London Sinfonietta, 5 mai... "Les Estivants", pièce de Maxime Gorki, présentée par la Comédie de Caen, 7 mai... Récital Francisco Montaner, 12 mai... "Maiakovski", présenté par le groupe Rosta, 14 mai... Concert par l'Orchestre René Cardon et, en soliste, le célèbre Alexandre Lagoya... Journée des Peintres dans la rue, 16 mai... Semaine du Cinéma, du 17 au 22 mai... "Arlequin au pays noir" les 20 et 21 mai... Concert par l'orchestre philharmonique de Lille, région Nord-Pas-de-Calais, sous la direction de Jean-Claude Casadesus... Soirée-variétés, 24 mai... "Le Chevalier au pilon flamboyant", présenté par le Théâtre Populaire des Flandres, 25 mai. Les trois dernières manifestations seront présentées sous un chapiteau implanté place Marc Lanvin... Concours régional de Théâtre amateur du 27 au 30 mai... Concert des Sociétés Municipales et Chorales, Halle des Sports, 3 juin...

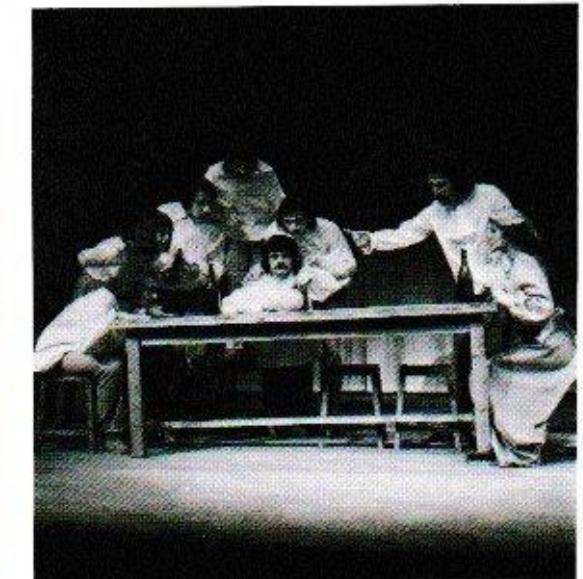
## A travers la région

**du théâtre :** "Arlequin au pays noir" de Ronny Coutteure par le Théâtre de la Salamandre. Le charbon raconté par cinq comédiens du Nord. Centre Culturel F. Léger d'Avion, 20 avril ; Centre Culturel Communal de Sallaumines, 23 avril ; Maison des Jeunes de Liévin, 30 avril ; Foyer des Jeunes E. Damien de Bully-les-Mines, 1<sup>er</sup> mai ; Théâtre Municipal de Béthune, 3 mai à 14 h 30 ; Foyer Albert Camus de Lens, 4 mai, Théâtre Municipal d'Arras, 10 mai à 15 h ; Maison des Jeunes d'Hénin-Beaumont, 18 mai à 15 h ; Maison des Jeunes d'Arras, 20 mai ; Hôtel de ville de Lens, les 24, 25, 28 mai à 14 h 30, 26 mai à 20 h 30 et 28 mai à 9 h 30... **Une exposition :** Duffy, à la Fondation Septentrion à Marcq-en-Baroeul jusqu'au 30 mai, du mardi au vendredi de 14 h à 19 h 30, les samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h. A ne pas manquer... **Du folklore :** fête de Jean Mabuse, à Maubeuge, 19 avril... Sortie des géants Reuze Papa et Maman à Cassel, 19 avril... Le géant Bûcheron à Steenvoorde, 25 avril... Kermesse de la bière à Armentières, 27 mai... **Chants et danses folkloriques de Flandres**, le travail, l'amour, la fête, par le groupe de Kadullen, à Lille, 9 mai... **Une conférence :** l'étrange destin d'Hawaï, donnée par Gabriel Linge, Théâtre Municipal de Béthune, 21 avril, Cinéma le Capitole à Lille, les 23 et 25 avril, mairie de Lens, 24 avril, Théâtre Municipal d'Arras, 30 avril... **Du sport :** Courses auto Simca, Croix-en-Ternois les 24 et 25 avril... Moto-cross national, Aire-sur-la-Lys, 25 avril... Course automobile de véhicules d'époque, Croix-en-Ternois, les 1<sup>er</sup> et 2 mai... Slalom automobile, Lens, 2 mai.

## Le "Mai du Théâtre"

spectacles proposés par le Théâtre de la Salamandre.

"L'Age d'or", par le Théâtre du Soleil, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, les 21, 22, 23 avril à Tourcoing, spectacle présenté sous chapiteau... "Tartuffe", de Molière, par le Théâtre National Populaire, mise en scène de Roger Planchon, une nouvelle façon de voir Molière. Opéra de Lille les 4, 5, 6 mai... "La Dispute", de Marivaux, par le Théâtre National Populaire, mise en scène de Patrice Chéreau. Opéra de Lille les 12, 13, 14 mai... "La vie de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière", par le Théâtre de la Salamandre (notre photo).



Une création collective qui mérite le déplacement. Théâtre municipal de Béthune, 24 avril, Théâtre Municipal d'Arras les 28 et 29 avril, Salle des Fêtes de Noeux-les-Mines, 3 mai à 15 h 30, M.J.C. d'Hénin-Beaumont, 7 mai, Théâtre Municipal de Douai les 17 et 18 mai, Salle Roger Salengro à Lille du 22 au 30 mai, les 27 et 30 mai à 15 h, les autres représentations débutant à 20 h 30.

